RIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

L'OPERATION - LECTURE PUBLIQUE : UNE VOLONTE DE DEMOCRATISATION DE LA LECTURE AU MALI.

Mémoire présenté par Mamadou Konoba KEITA

Sous la direction de Mademoiselle Geneviève PATTE et de Mademoiselle Claude BERNARD.

ANNEE : 1982

18 ème PROMOTION



KEITA (Mamadou Konoba)
L'Opération - lecture publique : une volonté
de démocratisation de la lecture au Mali :
mémoire/présenté par Mamadou Konoba Keita.Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des
bibliothèques, 1982.- 71f.-[35]f.-[1]f.; 30 cm.

5 réf. bibliogr.

Mémoire E.N.S.B.: -lecture publique, Mali, planification.

-Mali, lecture publique.

Le Réseau de bibliothèques de lecture publique du Mali : essai de description de la structure (naissance et évolution); notes explicatives ; avec une présentation sommaire de la République du Mali. Historique et situation des bibliothèques de 1960 à 1978.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES DE VILLEURBANNE

L'OPERATION-LECTURE PUBLIQUE : UNE VOLONTE DE DEMOCRATISATION DE LA LECTURE AU MALI

MEMOIRE

Présenté par :

Mamadou Konoba KEITA

Sous la direction de :

Mademoiselle Geneviève PATTE,

et Mademoiselle Claude BERNARD,...



1982 | 43

1982

18ème Promotion.

TABLE DES MATIERES

	Page.
Page de remerciements.	
Avant-propos	I - IV
INTRODUCTION	1
I LA REPUBLIQUE DU MALI	3
A Aperçu général	3
B Organisation territoriale et administrative	10
II HISTORIQUE ET EVOLUTION DES BIBLIOTHEQUES AU MALI	11
A Historique	11
B Situation des bibliothèques de 1960 à 1978	12
Conclusion	21
III L'OPERATION - LECTURE PUBLIQUE : une volonté de	
démocratisation de la lecture au Mali	23
A Historique	23
B Organisation	30
C Structures adjacentes : Le wagon-bibliothèque, la	
bibliothèque enfantine et le bibliobus	54
IV APPUIS DIVERS	63
CONCLUSION GENERALE	6 6
ANNEXES	
I Note technique à l'intention du Gouvernement.	72
IIPersonnel de la Centrale de lecture publique.	78
III Matériel de la Centrale de lecture publique	79
IV Lettre circulaire nº 161/D.N.A.C. du 21.2.80.	80
V Kapport mensuel du mois de novembre 1981 de	
la B.L.P. de Sikasso	82

VI Rapport trimetriel du Bureau du Patrimoine Culturel	
de Ségou	90
VII Rapport annuel de l'Opération-lecture publique pour	92
1980 – 1981	
VIIILe Wagon-bibliothèque	1 01
IX Index des sigles	105
INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES	107

-

•

.

Je remercie tous ceux qui, en m'apportant une aide précieuse, m'ont facilité la rédaction de ce mémoire. Mes remerciements vont d'abord au personnel de la Centrale de lecture publique à Bamako qui a bien voulu me fournir tous les documents nécessaires à la réalisation du travail définitif.

Je remercie particulièrement Mademoiselle Dominique VALLET, assistante technique française qui avec moi, a vu naître et se développer l'Opération-lecture publique. Mes remerciements vont aussi à Monsieur Al Hady KOITA, actuel responsable du réseau national de bibliothèques de lecture publique du Mali.

Mes remerciements vont également à Madame Madeleine WAGNER dont l'expérience m'a été d'un apport appréciable. Ils vont surtout à Mademoiselle Geneviève PATTE et à Mademoiselle Claude BERNARD dont la franchise et les sages conseils m'ont permis de venir à bout, dans les limites du temps imparti, d'un sujet qui fut pendant quatre années pour moi la source d'une passion nouvelle.

Que tous trouvent ici la reconnaissance de ma profonde gratitude.

Dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement, l'information devient de plus en plus une ressource capitale pour le progrès scientifique et économique d'une part, un agent de communication culturelle et sociale d'autre part. A l'échelon national, la planification du développement n'est possible que si les informations nécessaires, stockées et diffusées par les centres de documentation et les bibliothèques peuvent être obtenues en temps utile : il est donc important d'améliorer l'efficacité de ces sources d'information.

A un niveau beaucoup plus particulier, le développement personnel, professionnel et social de l'individu dépend pour une grande part de la quantité et de la qualité de l'information qu' il reçoit et de la facilité d'accès à cette information.

Pour accéder à l'information, il faut savoir utiliser le code (transmis généralement au moyen du support écrit) au moyen duquel elle est donnée. C'est à ce niveau précis que des problèmes se posent au Mali en particulier et en Afrique noire en général : notre mode de communication privilégié reste encore la parole, le message oral. Amadou Hampâté Bâ, écrivain malien, spécialiste de la tradition orale disait à ce sujet en 1979 :

"La tradition orale est la grande école de la vie, dont elle recouvre et concerne tous les aspects.

"Passant de l'ésotérique à l'exotérique, la tradition orale sait se mettre à la portée des hommes, leur parler selon leur entendement et se dérouler en fonction de leurs aptitudes. Elle est à la fois religion, connaissance, science de la nature, initiation de métier, histoire, divertissement et recréation, tout point de détail pouvant toujours permettre de remonter à l'unité primordiale." (1)

On comprend alors mieux les nombreux problèmes posés par l'intégration de l'école nouvelle et de la religion chrétienne dans la société coloniale. Les nombreux bouleversements des valeurs culturelles et morales qu'elles ont provoqués en même temps sont assez significatifs des mutations profondes entraînées. Dès lors on comprend assez aisément tout le drame intérieur vécu par certains personnages romanesques africains. Nini, la mulâtresse du Sénégal(2), par exemple est atteinte dans sa vie quotidienne. Totalement déchirée dans son âme, elle rejette son passé africain et aspire en vain à intégrer le monde des Blancs par le truchement d'une liaison amoureuse. Quant à Samba Diallo, le jeune prince du pays des Diallobés (dans <u>l'Aventure ambiguë</u> (3) de Cheikh Hamidow Kane), son drame est plus profond. II se trouve au centre du conflit entre mysticisme islamique - fortement implanté dans la tradition - représenté par le maître d'école coranique Thierno, et la civilisation européenne du capitalisme, du communisme et de la religion chrétiemne, représentée par l'administrateur français Jean Lacroix, l'étudiante communiste Lucienne et le pasteur Martial. Il est devenu un individu hybride dont la métamorphose n'a pas été totale : "Je ne suis pas un pays des Diallobés distinct, face à un Occident distinct, et appréciant d'une tête froide ce que je puis lui prendre et ce qu'il faut que je lui laisse en contrepartie. Je suis devenu les deux.Il n'y a pas une tête lucide entre

⁽¹⁾ BA (Amadou Hampâté). La Parole, mémoire vivante de l'Afrique, in Le Courrier de l'Unesco: Paris paoût-septembre 1979, pp17-18

⁽²⁾ SADJI (Abdoulaye).-Nini, mulâtresse du Sénégal.-Prés.Afr‡ réed. Paris, 1965

⁽³⁾ KANE (Cheikh Hamidou).-L'Aventure Ambiguë.-Julliard: Paris, 1974

deux termes d'un choix. Il y a une nature étrange en détresse de n'être pas deux." (1)

Ce déchirement du héros traduit l'état de crise psychique créé en lui par une société nouvelle aux valeurs culturelles distinctes des valeurs culturelles de son Afrique natale. Ce drame, beaucoup d'intellectuels africains l'ont vécu intérieurement à la découverte de l'Europe. Leurs attitudes varient du refus systématique et du repli sur soi dans la tradition à la révolte et / ou à l'acceptation impuissante d'un état de fait.

Ces quelques exemples permettent de comprendre en partie les problèmes posés par l'avènement de nouvelles valeurs culturelles. Ils laissent paraître aussi les difficultés et la lenteur de l'intégration réelle de la bibliothèque dans notre univers culturel, la spécificité de notre culturel étant encore son caractère oral.

En abordant ce sujet sur l'Opération-lecture publique au Mali, notre objet n'est point de nous attarder sur les conséquences, au plan psychique ou culturel de l'avènement de la colonisation qui est à l'origine de la bibliothèque en Afrique, au sens actuel du terme : lieu de conservation et d'exploitation de documents écrits (sonores et même visuels).

Notre objet est encore moins une étude du conflit de cultures. Il s'agit essentiellement de montrer comment à partir d'une expérience originale en Afrique occidentale francophone, on peut en s'appuyant sur des moyens locaux, créer un réseau national de bibliothèques répondant à des préoccupations réelles de toutes les couches de la population : besoins de formation, d'information

⁽¹⁾ KANE (Cheikh Hamidoi).-L'Aventure ambiguë.-Cité par CHEVRIER (Jacques) in.-littérature nègre : Afrique, Antilles, Madagascar.

⁻³ĕme éd., rév. et mise à jour.- A.Colin : Paris, 1974.p. 150.

et même de divertissement. Il s'agit surtout de donner des indications sur les multiples difficultés rencontrées dans la mise en place de la structure, les solutions locales apportées dans un pays où il n'existe encore aucun texte législatif ni pour l'institution des services d'information, ni pour la création du statut propre de la profession.

Notre objet n'est point ici de faire une oeuvre de professionnel, reposant sur la maîtrise d'un domaine aussi complexe que celui du livre et des bibliothèques. Ce travail repose essentiellement sur l'expérience accumulée au fil des jours et sur le terrain, entre novembre 1977 et Novembre 1981.

INTRODUCTION.

L'Opération-lecture publique est un projet d'implantation et d'animation de bibliothèques de lecture publique au Mali. C'est une structure très jeune qui a vu le jour en 1977 à la suite de l'accord intervenu entre le Ministère Français de la Coopération et le Ministère Malien de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture (MJSAC). Soumis à l'attention du conseil des Ministres au courant du dernier trimestre de l'année 1977, le projet bénéficiait de l'appui de l'ensemble des ministères intéressés notamment L'Education Nationale, L'Intérieur, La Santé Publique et Les Affaires Sociales et Le Développement Rural.

Avant de parler en détail de cette nouvelle structure, il serait intéressant d'abord de décrire la République du Mali. C'est pour cette raison que notre démarche va consister en tout premier lieu à situer le pays en Afrique, à donner des indications sommaires sur les zones géographiques qui le composent et leurs caractéristiques générales.

Nous nous efforcerons ensuite de présenter brièvement l'économie et la population avant d'en arriver à l'organisation territoriale et administrative du pays.

Nous tâcherons de faire un rapide historique des bibliothèques au Mali, avant de parler de l'évolution qu'elles ont bien pu connaître du 22 septembre 1960 au 6 mars 1978. (1)

L'analyse du potentiel lecteur après les vingt premières années d'indépendance nous permettra de déboucher sur l'Opération-lecture publique, ses objectifs, sa mise en place progressive et son organisation générale.

Quel pourrait être l'avenir d'une telle structure si elle bénéficiait de tout l'appui escompté auprès des autorités compétentes, administratives et politiques, nationales et locales ? Quel bilan peut-on en faire après les quatre premières années de sa mise en place ?

Une étude détaillée des différents points signalés plus haut nous permettra de donner quelques éléments de réponse.

^{(1). 22} septembre 1960 : date de l'accession de la République du Mali à la souveraineté nationale ; 6 mars 1978 : Premier séminaire national sur les bibliothèques, les archives et les centres de documentation. Il durera jusqu'au 8 mars 1978. Ces deux dates seront des repères importants dans l'analyse de la situation d'ensemble des bibliothèques avant l'ouverture officielle des bibliothèques de l'Opération-lecture publique.

I-LA REPUBLIQUE DU MALI

A. - Aperçu général

1) Le territoire

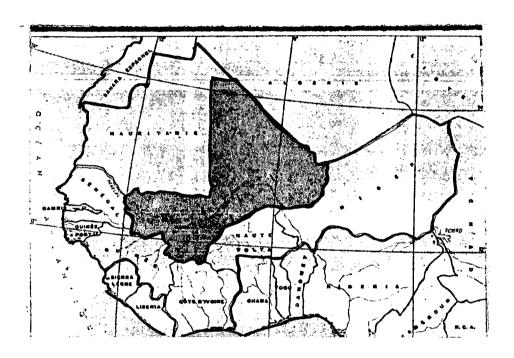
Etat successeur de l'ancien Soudan (l'un des territoires de la Fédération d'Afrique occidentale -A.O.F.- pendant
la période coloniale), le Mali est également l'héritier du
prestigieux empire médiéval auquel il a emprunté son nom.

S'étalant sur plus de I500 km du nord au sud entre les 10ème et 25ème parallèles et sur plus de I800 km entre les 4°5 de longitude est et le 12°5 de longitude ouest, le territoire de la République du Mali s'étend sur une superficie de I.204.000 km2. Il est essentiellement constitué par le bassin supérieur du fleuve Sénégal et le cours moyen du fleuve Niger tous deux issus des montagnes du Fouta-Djalon (République Populaire et Démocratique de la Guinée -Conakry), avec une extension saharienne (Sahel et Adrar des Iforas).

Cette immense plaine, limitée au nord par le Sahara, est coupée par quelques massifs montagneux tels que les Monts mandingues et surtout les Falaises de Bandiagara.

Ainsi, pays de transition entre la forêt au sud et le désert au nord, le Mali est un état continental qui n'entre nulle part en contact avec la mer : le port le plus proche Conakry est à 900 km. Cet immense territoire (le plus vaste de l'ouest africain) est limité par sept états : le Sénégal et la Mauritanie à l'ouest, l'Algérie au nord, le Niger au nord -est, la Haute-Volta au sud-est, la Côte-d'Ivoire au sud, la Guinée-Conakry au sud-ouest.

Carte du MALI dans l'AFRIQUE occidentale



Légende :

- Limites de l'Afrique occidentale francophone.
- Limites de la République du Mali.
- Océan Atlantique.

2) Les régions naturelles

Le Mali est divisé en trois grandes régions naturelles : la zone saharienne, la zone sahélienne et la zone soudanienne.

- a).- <u>La zone saharienne</u> au nord où les précipitations sont à la fois rares (quelques millimètres par an) et irrégulières comporte une végétation éphémère qui croît après les averses.
- b).- La zone sahélienne est définie par les géographes comme une zone " non désertique, car soumise au régime des pluies tropicales d'été, insuffisantes toutefois pour permettre la venue à bien des cultures sans un apport d'eau d'irrigation supplémentaire! (1) La moyenne annuelle des précipitations se situe, suivant les régions entre IOO et 400 mm. C'est dans cette zone que vient de sévir pendant plusieurs années consécutives une séchépesse qui a gravement éprouvé les populations du Mali, de la Mauritanie, du Sénégal, de la Haute-Volta, du Niger et du Tchad.

Le nord du Sahel est couvert par une sorte de steppe où domine l'acacia et où les épineux constituent un véritable pâturage aérien brouté par les chameaux, boeufs, moutons et chèvres des nomades, Maures et Touareg. Graminée aux graines piquantes, le cram-cram y couvre de vastes superficies de valeur nutritive médiocre.

Le sud du Sahel possède une véritable couverture herbacée dont la monotonie est rompue par des peuplements de

⁽¹⁾ VIGUIER (Pierre). - le Soudan français, Koulouba, 1945. -cité par SPITZ (Georges) in "Le Soudan français, ed. maritimes et coloniales, 1955. -Cité par DECRAENE (Philippe). - le Mali. -P.U.F. Paris, 1980 (Que sais-je n°1841).

palmiers (doums et rôniers). C'est ici que vivent en symbiose plus ou moins étroite agriculteurs sédentaires qui mettent en valeur les terres inondées de la vallée du fleuve Niger et nomades qui font transhumer leurs troupeaux de bovins et d'ovins.

c). La zone soudanienne est la partie la plus riche du pays et celle qui concentre les plus forts peuplements humains autour de Bamako, Bougouni, Kayes, Kita, Kontiala, San, Ségou et Sikasso. Ici il n'y a qu'une seule saison des pluies et la population est exclusivement sédentaire.

L'agriculture de la Zone soudanienne comprend le mil, l'ara - chide, la banane et les plantes à tubercules. La culture du riz occupe une grande partie du delta intérieur du Niger, où paissent au moment de la décrue du flœuve, d'importants troupeaux.

La végétation devient plus dense vers le sud au voisinage de la Guinée-Conakry et de la Côte d'Ivoire.

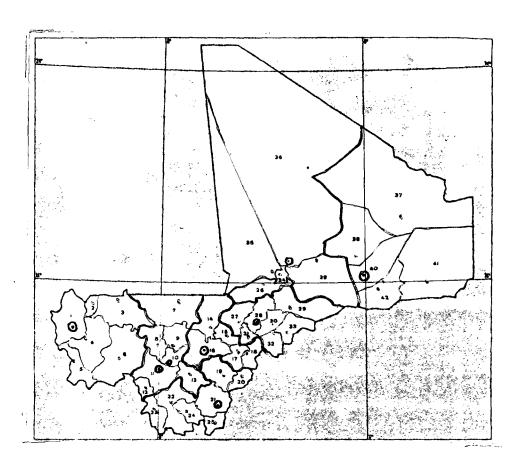
3) - Population

Peupléede plus de six millions d'habitants, la République du Mali est essentiellement rurale (80 % de ruraux). C'est aussi une population très jeune (60 % de moins de 20 ans). Les principaux centres urbains sont Bamako, Mopti, Ségou, Kayes, Sikasso, Gao, Tombouctou, Koulikoro et Koutiala. Les principales ethnies sont : les Bambaras, les Soninkés, les Peuls, les Dogons, les Bobos, les Songhoïs, les Maures et les Touareg.

B.- Organisation territoriale et administrative 1)- Organisation territoriale.

Le territoire de la République du Mali comprend : les régions, les cercles, les arrodissements, les communes, les

villages, les fractions nomades et le district de Bamako. La région est divisée en cercles, le cercle. en arrodissement et en communes. L'arrondissement se compose de villages en milieu sédentaire et de fractions en milieu nomade. Le district de Bamako est divisé en communes, la commune en quartiers. Il y a sept régions: Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao. Elles se répartissent en quarante-six cercles (Kayes: 7; Koulikoro: 7; Sikasso: 7; Ségou: 7; Mopti: 8; Tombouctou: 5; Gao: 5), treize communes, 280 arrondissements, 10.000 villages. Le district de Bamako comprend six communes.



LEGENDE

- ___ Limites de la région
- ___ Limites du cercle
- 6 Chef-lieu de région ou du district
- Chef-lieu de cercle.

REGION DE KAYES.REGION DE KOULIKORO.REGION DE SIKASSO.REGION DE SEGO

Cercles	Cercles	Cercles	Cercles
1. Kayes	7. Nara	19. Koutiala	14.Niono
2. Yélimané	8. Kolokani	20. Yorosso	15.Macina
3. Nioro du . Sahel	9. Banomba	21. Sikasso	16.Ségou
. Sanel 4. Bafoulabé 5. Kéniéba 6. Kita	10. Koulikoro 12. Kangaba 13. Dioïla	22.Bougouni 23.Yonfolila 24.Kolondieba 25.Kadiolo	17.San. 18.Tominian
REGION DE MOPT	I.REGION DE TBOUCTOU	REGION DE GAO	•
Cercles 27.Tenenkou 28.Mopti 29.Douentza 30.Bandiagara 31.Djenné 32.Bankass 33.Koro	Cercles 34.Diré 35.Goundam 36.Tombouctou 39.Gourma-Rharouss 26.Niafunké	Cercles 37. Kidal 38. Bourem 40. Gao 41. Menaka 42. Ansongo	11.DISTRICT DE BAMAKO

Sur cette carte, ne figurent pas les cercles de Diéma, Kati, Bla Barouéli et Youvarou.

N.B.: Elle date de juillet 1971. Elle est donc bien antérieure aux ordonnances nº 77 - 44/C.M.L.N. et 77-45/C...M.L.N. du 12 juillet 1977. Celles-ci proposaient une restructuration administrative et territoriale du Mali. Elles érigeaient d'une part le cercle de Bamako en district, les chefs-lieux de cercles de Koulikoro, Tombouctou et Gao respectivement en chefs-lieux des 2ème, 6ème et 7ème régions, d'autre part, les arrondissements de Diéma (Kayes), Kati (Koulikoro), Bla et Barouéli (Ségou) et Youvarou (Mopti) en cercles. La région de Mopti, en récupérant Youvarou a perdu le cercle de Niafunké qui est passé dans la 6ème région.

2) - Organisation administrative.

a) .- La région

Elle constitue l'échelon de conception et de planification régionale de l'activité économique et sociale de l'Etat; à son niveau sont assurés la coordination, le soutien et le contrôle de l'ensemble des administrations civiles de l'Etat ainsi que la réalisation des tâches d'intérêt régional. Elle est administrée par un Gouverneur de région nommé par décret pris en conseil de Ministres. Dépositaire dans la région de l'autorité de l'Etat, le Gouverneur est le délégué permanent du Gouvernement. Il veille à l'exécution des lois, des règlements et des décisions du pouvoir exécutif.

Le district de Bamako a rang et prérogatives d'une région. Il est aussi administré par un Gouverneur du district, nommé dans les mêmes conditions que les autres Gouverneurs de régions.

b) .- Le cercle

II constitue l'échelon de relais entre la région d'une part, les arrondissements et les communes d'autre part. Il est administré par un Commandant de cercle assisté de deux adjoints, tous nommés par arrêté du Ministre chargé de l'Intérieur.

c).- L'arrondissement.

Il constitue avec la commune l'échelon de base de l'administration régionale et locale. L'arrondissement est administré par un chef d'arrondissement nommé par arrêté du Ministre chargé de l'Intérieur. Le maire dans une commune est quant à lui élu par le conseil municipal.

II. HISTORIQUE ET EVOLUTION DES BIBLIOTHEQUES AU MALI.

A.- Historique

II est difficile aujourd'hui de fixer de façon précise dans le temps l'histoire des bibléothèques au Mali, au sens large du terme. Si l'histoire des cités anciennes fortement islamisées comme Djenné, Tombouctou et Gao laisse croire que les grands érudits disposaient dans leurs concessions de fonds importants de documents en langue arabe, il s'agissait assez souvent de manuscrits accessibles aux proches(1)? Mais en remontant à la colonisation, on retrouve des bibliothèques d'administrateurs coloniaux. Même si elles étaient ouvertes à certaines catégories de citoyens, ce n'étaient réellement pas des bibliothèques maliennes, dans la mesure où elles répondaient aux préoccupations du colon, plus qu'à des préoccupations africaines locales.

Depuis l'indépendance de la République du Mali en 1960, des bibliothèques existent en province, elles sont essent tiellement tenues par des missionnaires. D'autres sont dues à l'action personnelle de certains administrateurs locaux (commandants de cercles ou maires): quelques maigres dépôts, mal entretenus ont pu faire office de bibliothèques. Quelques bibliothèques privées (implantées dans des familles) existent et sont le fait d'anciens chefs de cantons et d'autres collaborateurs directs de l'administration coloniale.

A Bamako, il existe des structures qui sont la Bibliothèque nationale du Mali, les bibliothèques d'enseignement secondaire général et d'enseignement supérieur, le centre

⁽¹⁾ Dans le cadre de la promotion et de la sauvegarde du patrimoine culturel, il a été créé le Centre de Documentation et de Recherche Ahmed Baba à Tombouctou, rattaché depuis 1976 au MJSAC. C'est un service public chargé de l'acquisition de manuscrits importants en langue arabe dans les régions de Tombouctou et Gao. Ce centre bénéficie d'appuis financiers importants de certaines organisations internationales.

de documentation Djoliba d'obédience catholique; en matière de lecture publique, seuls existent les centres culturels français, américain et russe. Ainsi, si Bamako est légèrement privilégiée et encore faiblement par rapport à d'autres capitales africaines, la province elle, est presque totalement dépourvue de centres de lecture.

B. - Situation des bibliothèques de 1960 à 1978 (1)

L'analyse de la situation des bibliothèques pendant cette période nous permettra d'identifier les structures existantes et de définir en même temps les problèmes liés à leur fonctionnement.

1) - Les bibliothèques d'enseignement

II s'agit essentiellement de bibliothèques de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel
(lycées et centres de formation), de l'enseignement normal
écoles normales secondaires et instituts pédagogiques d'enseignement général, pour la formation d'instituteurs du second
cycle et du premier cycle de l'enseignement fondamental) et
des bibliothèques d'enseignement supérieur (toutes les grandes
écoles de formation de Bamako).

a) .- Personnel

Trente-cinq personnes (personnels scientifique, technique, administratif et de service) ont été recensées au cours de l'enquête. Il ressort que le personnel technique qualifié est insuffisant, qu'aucune promotion n'est possible

⁽¹⁾ Nous rapportons ici le fruit des enquêtes menées par des professionnels dans le cadre de la préparation du premier séminaire national sur les publication, les archives et les centres de documentation, tenu les 6,7 et 8 mars 1978 à Bamako à la Maison des Jeunes. Ces enquêtes ont été faites sur place, à Bamako, à partir de structures existantes.

hors du cadre d'origine des personnels de bibliothèques, que les suppléances sont rarement assurées et que les départs définitifs n'entraînent pas automatiquement de nouvelles nominations.

b). Locaux

Seuls quatre établissements d'enseignement (Ecole Normale Supérieure, Ecole Nationale de médecine, Ecole Normale Secondaire et Ecole Nationale d'Administration) possèdent des locaux prévus à l'origine pour être des bibliothèques. Les locaux utilisés dans les autres établissements sont tous de surface insuffisante et d'utilisation difficile. Aucune construction nouvelle n'est prévue. Toutefois, les bibliothécaires se plaignent davantage de la mauvaise répartition des locaux que de leur situation ou de leurs dimensions : c'est ainsi que les fonds de manuels scolaires sont confondus avec ceux de livres de bibliothèques, ce qui tend à faire de leurs responsables des "magasiniers" plutôt que des bibliothécaires.

c). Les fonds de livres

Excepté à L'Ecole normale supérieure et à l'Ecole normale secondaire, les fonds sont tous inférieurs à trois mille volumes et cinq bibliothèques seulement possèdent des usuels (ouvrages de référence destinés à la consultation sur place). Toutes les bibliothèques autorisent la consultation sur place, mais quatre seulement d'entre elles sur quatorze pratiquent le prêt aux étudiants. Aucune ne procède à des échanges avec d'autres bibliothèques de la place. Les pertes difficiles à évaluer, faute de statistiques sérieuses, semblent importantes. Par ailleurs, les collections de périodiques sont très incomplètes, aucune bibliothèque ne les recevant régulièrement. Les bibliothécaires ne sont pas consultés pour l'établissement de ces abonnements offerts par

certains organismes étrangers.

d) - Statut financier

Il apparaît que les bibliothèques n'ont aucun budget prévu dans le budget global de l'établissement. Les seules ressources dont elles disposent proviennent de dons étrangers (ouvrages exclusivement) pour la demande desquels la participation des bibliothécaires n'est pas sollicitée. En conséquence, aucune politique d'acquisition n'est possible.

2).- Les bibliothèques de lecture publique

L'analyse de leur situation (Centre culturel Français, Centre Djoliba, Service Culturel Amécain et Centre de la Banque de Développement du Mali) permet d'évaluer une situation relativement privilégiée face à la carence généralement constatée au niveau des établissements d'enseignement. Trois bibliothèques sur quatre (sauf la Banque de Développement du Mali)(1) bénéficient d'une autonomie administrative et financière. Les personnels scientifique et technique en particulier semblent en garantir un fonctionnement normal. Cependant, seul le Centre Culturel Français, malgré des locaux peu adaptés, répond à la mission de la lecture publique, avec 47.000 prêts pour l'année scolaire 1976/1977.

3).- Centres de documentation (2)

Des visites effectuées dans l'ensemble des centres de documentation de la capitale et des régions des réponses à l'enquête menée par l'Institut d'économie rurale en

⁽¹⁾ Il conviendra, en ce qui concerne la Banque de développement du Mali, d'associer cet organisme aux préoccupations actuelles en matière de lecture publique.

⁽²⁾ Jusqu'en 1978, ils pouvaient être assimilés à des bibliothèques. Ils étaient encore loin de remplir leurs fonctions documentaires.

mars 1977, il ressort que si chaque service technique ou administratif, chaque société ou entreprise d'Etat au Mali possède un service de documentation, voire une section-bibliothèque à l'attention de son personnel, il ne s'agit dans la plupart des cas que d'embryons de services dont les fonds sont assez pauvres, éparpillés et mal entretenus. Les raisons des difficultés rencontrées tiennent essentiellement au manque de locaux appropriés, au manque de moyens matériels.

Bien que peu de chefs de services aient entrepris d'améliorer la situation documentaire, ils sont unanimes à reconnaître l'importance d'un service de documentation bien organisé.

On peut noter au passage hors de Bamako, les centres de la Société nationale pour la recherche minière (S.O.N.A.R.E.M) à Kati, de l'Office du Niger à Ségou et le Centre Ahmed Baba à Tombouctou, qui sont dans les régions les unités les mieux dotées et les mieux organisées.

D'une mamière générale, les responsables déplorent aussi le manque de communisation inter-centres maliens et africains, et souhaitent que soit instauré un système pour une information régulière sur les publications et les acquisitions de chaque centre. L'établissement d'un recueil récapitulatif général, sous réserve de mises à jour périodiques, est ressenti comme une nécessité.

Ainsi, en conclusion des enquêtes menées par les sous-commissions chargées des bibliothèques et des centres de documentation, les points communs suivants ont été relevés qui sont des obstacles majeurs au bon fonctionnement du

circuit de l'information au Mali :

- <u>Personnel</u>: le manque de formation du personnel explique le manque de méthode de travail et l'absence de procédés de classification cohérents. L'absence d'un statut de la profession entraîne une carence au niveau du recrutement comme au niveau de la motivation des préposés pour lesquels aucun avenir dans la carrière n'est envisageable.
- Locaux : le manque généralement constaté de locaux appropriés laisse déviner l'indifférence des directions et des autorités administratives devant l'importance de l'information. et de la mission du bibliothécaire et du documentalisté.
- Finances: le manque d'autonomie financière comme de participation des secteurs étudiés à la vie des établissements ou des organismes concernés tend à faire des bibliothèques et des centres de documentation des éléments d'importance secondaire dans le processus du développement et à reléguer leurs responsables au rang de magasiniers et de manutentionnaires.
- Relations inter-centres: le manque de liaison inter-services et inter- centres, l'absence d'une politique de coopération ne font des travaux de chaque service que des expériences isolées et sans profit pour l'ensemble des centres et des utilisateurs.

Cette situation d'ensemble est presque dramatique pour un pays nouvellement indépendant, soucieux d'assurer le plein épanouissement de ses habitants sur les plans économique, culturel et social. On pourrait se demander dans cette mesure,

même si les structures d'information sont insuffisantes et peu ou pas organisées, qui peut être considéré comme lecteur postentiel de bibliothèque au Mali?

C .- Potentiel lecteur au Mali

Il serait en effet intéressant, après ce survol des bibliothèques et centres de documentation, de voir quel public pourrait toucher un réseau de lecture publique au Mali.

1. Public"jeunes"

Il est essentiellement constitué des différents ordres de l'enseignement.

a) Enseignement fondamental: pour l'année scolaire 1979-1980. premier cycle (de la 1ème à la 6ème année) = 298.831 élèves (7 à 13 ans)

Second cycle (de la 7ème à la 9ème année) = 58.945 élèves (14 à 17 ans)

Ses effectifs se répartissent, en fusionnant les deux cycles, de la façon suivante, selon les régions;

-Région de Kayes : : 44.612 élèves

-Région de Koulikoro : 69.656 élèves

-Région de Sikasso : 55.268 élèves

-Région de Ségou : 44.011 élèves (pour le premier

cycle seulement)

-Région de Mopti : 35.876 élèves
-Région de Tombouctou : 15.634 élèves
-Région de Gao : 16.877 élèves
-District de Bamako : 66.640 élèves

b) Enseignement secondaire général, technique et professionnel

Il s'agit de l'ensemble des lycées et centres de formation professionnelle. L'effectif était de 14.280 elèves, tous établissements confondus, pour l'année scolaire 1979 - 1980.

c) - Enseignement normal

Il s'agit de l'Ecole normale secondaire de Bamako et des Instituts pédagogiques d'enseignement général pour la formation d'instituteurs : maîtres du second cycle et du premier cycle de l'enseignement fondamental. L'effectif était de 2.566 élèves-maîtres (dont 491 filles) pour l'année scolaire 1979 - 1980.

d) - Enseignement supérieur

II s'agit des établissements suivants:

Ecole normale supérieure, Ecole netionale d'administration,

Ecole nationale de médecine et de pharmacie, Ecole nationale
d'ingénieurs, Ecole des hautes études pratiques (toutes à

Bamako) et Institut polytechnique Rural de Katibougou (à

Keulikoro cycle A.

Elles avaient un effectif global de 5.281 étudiants pour l'année scolaire 1979 - 1980.

N.B. Pour l'année scolaire 1979 - 1980, le taux de scolarisation était de 21,19 % pour l'ensemble du pays.

2. Public "adultes"

Il aurait été intéressant de dénombrer de façon exacte la masse des fonctionnaires ou travailleurs effectivement alphabétisés. Ceci n'a pas été possible, faute de statistiques précises établies en la matière. D'une façon générale, on estime à 15 à 20 % le pourcentage de Maliens effectivement alphabétisés en langue française, ce qui tous publics confondus, donnemait le chiffre approximatif d'un million de personnes.

Néanmoins, au niveau de la Direction nationale de l'alphabétisation fonctionnelle et de la linguistique appliquée (D.N.A.F.L.A.) au sein du Ministère de l'éducation nationale, nous avons pu avoir une certaine idée des néo-alphabètes. Il faut dire qu'il s'agit en général d'un public adulte.

```
II a été recensé par zone d'alphabétisation fonctionnelle.
      -Zone couverte par l'QD.I.P.A.C. (Office pour le déve-
loppement intégré des produits arachidiers et céréaliers) :
      - nombre de centres d'alphabétisation : 2.390
      - Public touché
                                             :47.893 auditeurs
                                                     (bambara)
      - Opération Mils-Mopti
       -nombre de centres
                                             : .32
       -Public touché
                                             :2.153 auditeurs
                                               (dogon et peul)
     -Zone C.M.D.T (Compagnie malienne pour le développement
         des textiles)
       -nombre de centres
                                             : 962
       -Public touché
                                             :9.534 auditeurs
                                                    (bambara)
     -Opération Haute-Vallée (culture du tabac)
        -nombre de centres
                                                78
        -Public touché
                                             :3.500 auditeurs
                                                   (bambara)
     -O.D.I.K (Opération pour le développement intégré du
      Kaarta: Nioro du Sahel, Diéma).
        -nombre de centres
                                                20
        -Public touché
                                             : 813 auditeurs
                                             (soninké, bambara)
     -Opération Riz-Ségou
        -nombre de centres
                                             : 120
        -Public touché
                                             : 5000 auditeurs
                                                (bambara)
     -ODEM (Opération pour le Développement de l'élevage à Mopti)
        -nombre de centres
                                                15
        -Public touché
                                            :non identifié
                                             (Peul et dogon);
     -Opération riz - Mopti
        -nombre de centres
                                                  50
        -Public touché
                                             : non identifié
```

(Peul et dogon)

-Opération Pêche - Mopti

-nombre de centres : 8

-Public touché : non identifié.

-Relance du mouvement coopératif (Gao - Tombouctou) = Sonhraï

Tamasheq
-nombre de centres

:non identifié

-Public touché

:non identifié.

Soit un total de plus de 3. 675 centres pour plus de 70.000 auditeurs. Ces chiffres sont toutefois loin d'être exhaustifs. En résumé, l'alphabétisation fonctionnelle touche 3.000 villages sur les 10.000 que compte le Mali. Elle se développe progressivement en fonction des zones touchées par le développe pement intégré de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. Elle se pratique dans toutes les langues nationales disposant d'un alphabet. Les chiffres sont de 1980 et ont été fournis par la D.N.A.F.L.A.

3. Institutions préscolaires.

Il est important de savoir ce qu'elles réprésentent en public : c'est à ce niveau en effet que commence l'initiation à l'écriture et à la lecture. En 1980, 72 garderies et jardins d'enfants ont pu être recensés, touchant un effectif de 11.000 enfants en âge pré-scolaire. Le tableau qui va suivre donne des indications sur le développement futur de ces institutions. En théorie, d'après les plannings de la Direction nationale des Affaires sociales, il faut une institution pour une population de 2000 habitants. Avec ce ratio 1/2.000, la couverture en institutions d'éducation pré-scolaire serait, pour l'ensemble du Mali de 3.195 réparties ainsi géographiquement.

Régions Population		Institutions existantes	Couverture
Kayes	872.750	9	436
Koulikoro	932.237	7	466
Sikasso	1.098.068	11	549
Ségou	1.082.224	9	541
Mopti	1.129.041	6	564
Tombouctou	490.456	4	245
Gao	370.930	2	185
Bamako	419.239	23	209
Total	6.394.945	72	3.195

Une institution - type comprend 6 salles d'activités ayant chacune une capacité d'accueil de 200 enfants en
moyenne. Des annexes aussi doivent être prévues.
Pour mémoire, en 1977 il y avait I4 jardinières d'enfants,
I6I monitrices titulaires, 22 monitrices auxiliaires, 4 maîtresses du premier cycle et 6 maîtresses du second cycle.
Ces données sont aujourd'hui nettement en progression.
N.B. Toutes ces informations ont été fournies par la Direction
Nationale des Affaires sociales.

CONCLUSION

A la suite de ce survol général, nous pouvens faire certaines remarques importantes :

- le manque du personnel qualifié, le manque de statut de la profession, l'absence de locaux appropriés et l'inexistence de crédits pouvant assurer l'autonomie financière et l'absence totale de coopération entre les centres constituent des obstacles majeurs au bon fonctionnement des services de l'infor-

	I	•	
	i	3	7
i	f	l	ı
	ľ	;	ţ
	•	:	t
	•		
		:	
)	•	
			- · · ·

.

mation.

- En plus de ces handicaps sociaux et structuraux retenus, d'autres difficultés d'accès au document écrit ont pu être recencées : c'est d'abord le faible pourcentage de personnes lettrées et le manque d'une politique globale de l'exploitation commerciale du livre (aucune systématisation du contrôle de l'Etat sur le marché du livre). Il y a ensuite le manque de l'habitude de la lecture. L'influence de plus en plus grande des média modernes (cinéma, radio et théâtre) et leur accessibilité indéniable à tout public constituent d'autres obstacles à la vulgarisation du livre.
- Au vu des statistiques signalées plus haut, il apparaît que la tradition de l'écriture est loin de s'enraciner dans toutes les couches de la population.

L'impérieuse nécessité de faire accéder la masse à la culture et à l'instruction reste une des priorités du Ministère chargé des Arts et de la Culture. C'est dans ce cadre qu'il faut placer la structure nouvelle de l'Opération-lecture publique.

III <u>L'OPERATION - LECTURE PUBLIQUE</u> : une volonté de démocratisation de la lecture au Mali.

$A. - H I S T O R I Q U E \qquad (1)$

A la suite d'un souhait exprimé en son temps par des responsables maliens de la Direction Nationale des Affaires Sociales, du service de l'Alphabétisation Fonctionnelle, de l'Inspection générale de la Jeunesse et des Sports et de l'Inspection des bibliothèques, l'Ambassade de France à Bamako donnait son agrément en septembre 1974 à une coopération dans un projet d'implatation de bibliothèques de lecture publique au Mali. En mars 1975, le Ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale notifiait l'accord de la partie malienne, en soulignant que le projet devra être exécuté en liaison très étroite avec les autorités maliennes compétentes. En septembre 1975, un remaniement ministériel créait le Ministère de la Jeunesse, des Sports des Arts et de la Culture (M.J.S.A.C.) auquel fut rattaché le projet des bibliothèques de lecture publique. En octobre 1977, une équipe conjointe franco-malienne était constituée comprenant une assistante technique française, Mademoiselle Dominique Vallet et un cadre supérieur malien, Monsieur Mamadou Konoba, Keita, pour diriger le projet.

Ainsi la création de cette nouvelle structure répond-elle au souci de démocratisation de la lecture, des moyens de formation et de culture générale. Il s'est agi de mettre à la disposition de toutes les couches de la population,

⁽¹⁾ La note technique à l'attention du Gouvernement, en date du 17 novembre 1977 est le premier document officiel qui présente de façon détaillée l'historique et les objectifs de l'Opération-lecture publique (voir Annexe I).

dans chacun des 46 cercles, une structure de bibliothèque pour répondre à leurs besoins précis de formation et de divertissement.

1) Plan de travail

La mise en place de ce réseau national, prévue sur 5 ans (1977 - 1982) devrait aboutir à la création de 5 bibliothèques de chefs-lieux de régions dotée chacune de 1000 livres et de 37 bibliothèques de chefs-lieux de cercles dotées chacune de 600 livres. Les responsables du projet avaient prévu que les 42(1) premiers cercles du Mali verraient leurs bibliothèques ouvertes avant la fin de l'année 1980.

Pour ce faire, la première année (1977-1978) a été consacrée à la prospection systématique des régions : le projet a été présenté et discuté dans chaque cercle, en présence des représentants de l'administration centrale d'une part, des organisations démocratiques et populaires, des enseignants, des opérations de développement d'autre part. Il s'agissait dans chaque cas de trouver un local approprié, aux dimensions convenables amenagé aux frais descollectivités locales, d'acquérir le mobilier nécessaire pour recevoir les livres (étagères) et permettre à des lecteurs de venir sur place se documenter (tables et chaises). Une commission locale pour la bibliothè-

⁽¹⁾ Au moment du démarrage du projet, il existait six capitales régionales: Kayes, Bamako, Sikasso, Ségou, Mopti et Gao. Compte tenu de sa situation privilégiée par rapport aux autres cercles, Bamako était exclu du projet initial. L'ordonnance 77-44/CMLN du 12/7/1977 portant réorganisation territoriale et administrative du Mali érigeala ville de Bamako en district. Koulikoro par la même occasion a été érigée en chef-lieu de la 2è région. L'ancienne région de Gao a éclaté pour donner la région de Tombouctou (6èRégion) et la Région de Gao (7è Région). L'ordonnance 77-45/CMLN du 12 Juillet 1977 érigea Diéma, Kati, Barouéli, Bla et Youvarou en cercles, portant leur nombre à 46.

que (1) devait être constituée (représentants de l'administration et de toutes les collectivités locales) afin de trouver les solutions appropriées aux problèmes posés. Il s'agissait aussi de désigner sur place, après une concertation de tous les responsables locaux, l'agent qui après un stage d'initiation aux techniques sommaires de gestion d'une bibliothèque serait le responsable de l'unité. La partie française, quant à elle, s'engageait à assurer l'approvisionnement des bibliothèques en ouvrages, l'équipement des ouvrages. Elle fournissait aussi le véhicule nécessaire au déplacement de l'équipe responsable.

Commencée en janvier 1978, cette mission prenait fin au mois de mai de la même année, Compte tenu de fréquents retours à Bamako où s'effectuait l'installation de la Centrale de lecture publique et où étaient réceptionnés les premiers colis de livres commandés et expédiés par le Bureau du livre du Ministère Français de la Coopération.

2. Choix de livres

Pendant ce temps, 20.000 livres étaient reçus à Bamako: ils correspondaient aux premières commandes faites pour constituer les fonds initiaux pour l'ensemble des bibliothèques (250 livres environ). Ces livres faisaient l'objet, avec l'aide du personnel de la Bibliothèque nationale, d'une minutieuse préparation matérielle en vue de la constitution des premières dotations : inventaire, étiquetage, couverture plastique (fulmoluxage), établissement des différentes fiches, rédaction d'un catalogue général. Ces premières commandes restaient générales tout en tenant compte des impératifs de la lecture publique tels qu'énoncés ci-dessus et de diverses

⁽¹⁾ Elle sera remplacée un an après (1979) par la Commission locale du Patrimoine Culturel.

enquêtes sur place à Bamako. Les commandes suivantes ont pris en considération les voeux émis dans les cercles et recueillis par l'équipe chargée du projet à son premier passage.

3. Formation et statut

Un premier stage regroupait du 17 juillet au 4 août 1978, à la Maison des jeunes de Bamako, trente délégués de cercles et cinq conseillers culturels des Directions régionales de la jeunesse, des sports, des arts et de la culture. Deux anciens élèves (1) de l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar (EBAD) et le bibliothécaire du centre culturel français ont aidé à l'encadrement technique du stage.

Un deuxième stage national tenu à la Maison des jeunes de Bamako, du 16 au 28 juillet 1979 a bénéficié du concours d'un expert (2) envoyé par le Ministère français de la coopération. Treize nouveaux bibliothécaires et quatre conseillers culturels ont pu être formés.

Le troisième stage national de formation des bibliothécaires organisé du 21 juillet au 2 août 1980 est venu quelque peu parachever le programme de formation en gestion de bibliothèques. Pour la deuxième année consécutive, le stage a bénéficié des services d'experts (3)

⁽¹⁾ M.M. Sidiki Diabaté (en service à l'époque à la Bibliotthèque de l'Ecole normale supérieure de Bamako) et Mamadou Diop(documentaliste au Centre Malien du Commerce Extérieur)

⁽²⁾ Monsieur Jean-Claude Stéphani, Bibliothèque municipale de Bagneux.

⁽³⁾ Monsieur Jacques Cuzin et Madame Cécile Maury.

du Ministère français de la coopération.

Un quatrième stage national organisé par le Ministère des Sports, des Arts et de la Culture (1) avec le concours du Ministère Français de la Coopération (2) et de l'Institut des Sciences humaines de Bamako, a permis du 20 juillet au 1er août 1981 d'initier 15 agents bibliothécaires à la technique de la reliure d'une part, et à la tech. nique de la collecte des traditions orales d'autre part. Le stage de reliure s'adressait principalement aux biblio thécaires en poste dans les chefs-lieux de régions et dont les unités ont été dotées à l'issue du stage du matériel nécessaire à l'entretien des livres au niveau régional (une presse à relier, de l'outillage approprié et des fournitures). Quant à la technique de collecte des traditions orales, elle doit permettre au réseau des bibliothèques de lecture publique, de recueillir les éléments du patrimoine culturel malien que sont les traditions historiques, les contes, les légendes, les chansons, les nouvelles, les comédies, pour les mettre à la disposition du public des bibliothèques, des chercheurs de province et de Bamako. Aux treize premières bibliothèques chargées de cette nouvelle autivité ont été remis un magnétophone et un lot de vingt cassettes.

⁽¹⁾ Le remaniement ministériel du 29 juin 1979, s'il gardait les structures anciennes du M.J.SAC (Direction nationale de la jeunesse et de l'Education populaire, Direction nationale de l'Education Physique et des sports et Direction nationale des Arts et de la culture), créait le Ministère des Sports, des Arts et de la culture (M.S.A.C). Les raisons officielles de cette anomalie n'ont pas été données jusqu'à ce jour.

⁽²⁾ Monsieur Michel Bourgeois-Service technique central des biblióthèques de la ville de Paris.

Il s'agit des sercles de : Kayes, Kéniéba Koulikoro, Nara, Sikasso, Koutiala, Yorosso, Bankass, Douentza, Tombouctou Niafunké, Gao et Kidal.

En 1982, un nouveau stage regroupera d'une part les agents - bibliothécaires formés dans les cercles dans certaines bibliothèques - pilotes, pour un recyclage en gestion et en animation, d'autre part un deuxième contingent de bibliothécaires chargés de la collecte des traditions orales.

Ces différentes formations, sommaires certes, se sont voulues surtout pratiques et efficaces. Elles doivent permettre que soient, avec les conseils et le soutien
permanent de la Centrale de lecture publique, correctement
tenus et exploités les fonds de livres mis à la disposition
des cercles. Ceci dans l'attente qu'un statut de la fonction
de bibliothécaire (le projet élaboré en Mars 1978 est soumis
depuis à l'approbation du conseil de gouvernement) voie le
jour. A ce moment - là, des possibilités d'études complètes
s'offriront à ceux qui décideront d'opter, en toute connaissance
de cause, pour cette carrière nouvelle.

4. Réalisations

De décembre 1978 à juin 1979, 22 unités ont été ouvertes. En fin décembre 1981, 45 unités sont officiellement inaugurées. Le tableau récapitulatif ci-dessous donnera des indications plus claires sur l'ouverture progressive des bibliothèques de lecture publique.

TABLEAU RECAPITULATIF

Kayes	Koulikovo	Sikasso	. Ségou	. Mopti .	Tombouctou .	Gao
		1979 – I	1980			
1.Kayes	1.Koulikoro	1.Sikasso	1.Ségou	1.Djenné	1.Tombouctou	
2.Nioro du Sahel	2.kolokani	2.Kadiolo	2.Tominiam	2.Bankass	2.Diré	
3.Kénieba	3.Nara	3.Keutiala	3.Macine	3.Douentza		
	4.Dioila	4.Yorosso		4.Bandia-		
				gara		
		5.Kolondiéba				
		6.Yanfolila				
		1980				
4.Kita		7.Bougouni		5.Koro	3.G.Rharouss	1.Gao
				6.youvarou	4.Niafunké	2.Asongo
				7.Tenenkov	5.Goundam	3.Menaka
						4.Bourem
						5.Kidal
		1981				
5.Yélimaré	5.Banamba		4.Niono	8.Mopti		
6.Bafoulabé	6.Kangaba		5.San			
	7.Kati		6.Bla 7.Baroueli			

Reste = Diéma (Région de Kayes).

N.B. Diéma, Kati, Bla, Barouéli et Youvaron furent érigés en cercles en 1977, suivant l'ordonnance 77-45/CMLN du 12 juil-let 1977. C'est en 1979 qu'ils ont bénéficié des structures administratives de cercles. Ils ont ainsi porté le nombre de cercles de 42 à 46.

B. ORGANISATION.

1) La Centrale de lecture publique.

C'est le service technico-administratif responsable du projet.

a) Composition

 $\overline{}$

La Centrale de lecture publique à Bamako emploie huit personnes: en plus du responsable du projet et de l'assistante technique française, deux agents sortant de l'Ecole normale supérieure de Bamako chargés un mois sur deux de la rotation du Wagon-bibliohèque (1); deux agents sortant de l'EBAD de Dakar (dont l'un chargé une journée par semaine de la Bibliothèque enfantine); un agent sortant de l'Institut national des arts (chargé de l'animation de la Bibliothèque enfantine) et une secrétaire (cf.Annexe II).

b) Attributions

La Centrale, comme son nom l'indique, est chargée de centraliser et de coordonner l'ensemble des mouvements du réseau. Elle est en outre chargée de la commande des livres et du matériel d'équipement. Elle assure la formation des agents-bibliothécaires par l'organisation de stages annuels.

^{(1).} Wagon-bibliothèque ou Biblio-Rail. Inaugurée officiellement le 5 janvier 1981, cette structure particulière dessert
des populations fixées le long de la ligne du chemin de fer
entre Bamako et la dernière petite gare malienne avant la
frontière avec la République du Sénégal.

Par des visites périodiques et de contrôle, elle veille, en liaison avec les autorités administratives et politiques locales, les bureaux régionaux du Patrimoine Culturel au sein des Directions régionales des sports, des arts et de la culture, au bon fonctionnement de l'ensemble des unités vers lesquelles elle achemine les livres préparés à Bamako. Elle traite environ 10.000 livres par an et assure le tirage des imprimés nécessaires à la gestion et à l'animation des bibliothèques, du Wagon-bibliothèque et de la Bibliothèque enfantine(1). Elle a pris en charge jusqu'à ce jour la réparation des livres détériorés en provenance des différents dépôts: avec l'équipement des bibliothèques de chefs-lieux de régions d'un petit atelier de reliure, une partie de ces livres pourrait être réparée dans la région. Elle diffuse occasionnellement des journaux, revues et abonnements divers, qui toutefois ne font pas partie des acquisitions du réseau. Elle tient à jour les dossiers particuliers de chaque centre et les fichiers de tous les livres en dépôt. Elle sera à partir de 1982, chargée d'une nouvelle activité:le recensement, la conservation, le traitement et la diffusion des décuments sonores enregistrés par les bibliothèques de cercles dans le cadre de la collecte des traditions orales.

2) Les locaux et le matériel de la Centrale.

a) Locaux.

La Centrale de lecture publique siège à Bamako: elle est hébergée dans les locaux de la Bibliothèque nationale. Depuis fin 1977, elle dispose d'une aile de la Bibliothèque nationale et d'une réserve édifiée en 1979 sur le même terrain.

^{(1).} Inaugurée officiellement en Avril 1979, la Bibliothèque enfantine a été rattachée à l'Opération-lecture publique.

La place qui lui est dévolue (- de 1.000 m2) s'avère de jour en jour insuffisante et des locaux plus vastes et mieux adaptés permettraient sans aucun doute de travailler dans des conditions de facilité et d'efficacité bien supérieures à celles qui sont les siennes actuellement.

bb). Le matériel.

La Centrale dispose du matériel acquis année après année soit sur les crédits français d'équipement de livres gérés par le Bureau du livre du Ministère français de la Coopération et du Développement, soit sur les crédits français de fonctionnement de la Centrale gérés par I'Ambassade de France à Bamako (cf. Annexe III, pour le matériel de la Centrale).

3) Crédits de l'Opération-lecture publique.

Ils se répartissent sur cinq ans, en crédits d'acquisitions de livres, d'équipement de livres et de fonctionnement du service central. Le tableau ci-dessous définit dans les grandes limens la participation financière française à l'implantation des bibliothèques de lecture publique au Mali.

SUR 5 ANS							
Année.	Acquisitions de livres	Equipement de de livres	Fonctionnement . de la Centrale	Total			
1977	200.000 FF	40.000 FF	31.000+50.000 FF(1)	321.000 FF			
I 9 78	200.000 FF	40.000 FF	37.000	277.000 FF			
1979	200.000 FF	40.000 FF	40.000 FF .	280.000 FF			
1980	250.000 FF	50.000FF	45.000+71.000 FF(2	416.000 FF			
1981	250,000 FF	50.000 FF	55,000 FF	355.000 FF			
5 ans	I.100.000FF	220.000 FF	208.000 + I21.000	I. 649.000 FF			

TABLEAU DE LA REPARTITION DES CREDITS

⁽¹⁾ Achat de la première Land-Rover

⁽²⁾ Achat de la seconde Land-Rover.

Au vu de ce tableau, on peut dire que sur le plan financier, l'Opération-lecture publique reste un projet, somme toute modeste: elle n'aura pas demandé en effet de mises de fonds très importantes. Il faut noter que le budget a enregistré certaines variations d'une année à l'autre : elles sont fonction de certains besoins nouveaux créés par la structure dans son fonctionnement. Il a été, chaque année, soumis à l'appréciation de la Commission mixte franco-malienne et ajusté en fonction des besoins nouveaux. Le budget pour 1982, àvcharge de la partie malienne est estimée à 360.000 FF répartis selon les rubriques suivantes:

- essence
- frais de déplacement pour les responsables de la Centrale et du Wagon-bibliothèque et du chauffeur du second véhicule affecté au Ministère des sports, des arts et de la Culture
 - frais pour l'organisation du 5è stage
 - abonnements à certains journaux nationaux
- animation de la Bibliothèque enfantine et divers. Il faut noter que la prise en charge de l'assistante technique et du chauffeur du premier véhicule est assurée par le Ministère français de la Coopération. Elle n'est pas prévue dans les crédits de fonctionnement de la Centrale. Quant au personnel malien il est directement pris en charge par le budget national.

4) Fonds de livres

L'inventaire du fonds général de l'Opération de lecture publique, à la date du mois de janvier 1982 faisait état de 38.885 ouvrages sur lesquels 19.974 sont déposés dans les 45 bibliothèques en activité, et 18.911 prêts à être acheminés au cours de la campagne de 1982:ce qui fait un total de 845 livres actuellement disponibles par centre.

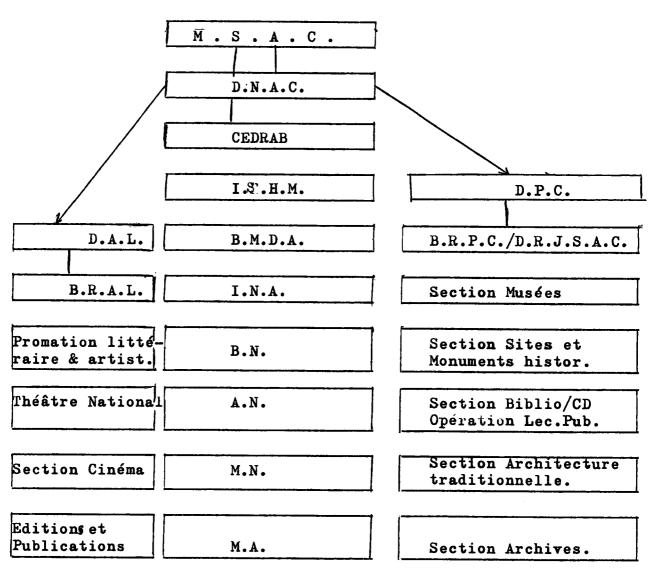
Quant aux ouvrages commandés au titre des crédits 1980 et 1981, ils seront préparés par les soins de la Centrale à Bamako en 1982 et 1983 et acheminés vers les cercles respectifs à partir de cette date. On voit que le total des livres acquis pendant la période de mise en place de cinq ans(1977-1981) permettra de dépasser l'objectif prévu au départ de 600 à 1000 livres par bibliothèque pour atteindre environ 1.250 ouvrages.

5) Tutelle de la bibliothèque de lecture publique

Les objectifs d'un tel projet exigent que la bibliothèque une fois ouverte, bénéficie du maximum de garanties locales pour qu'elle puisse prétendre être une structure viable. C'est dans ce cadre qu'il était important de déterminer l'organisme de tutelle au niveau local. Cette question était d'autant plus urgente qu'avant l'ouverture de la bibliothèque en certains endroits des confusions ont plané: la mise en place des structures politiques en 1979, après dix ans de vide politique et un certain attentisme de l'administration centrale dans les cercles ont favorisé cet état de fait. Ces confusions ont même persisté souvent, malgré les différentes correspondances et circulaires, les mises au point verbales émanant du Ministère de tutelle. En tout cas pour le Ministère des sports, des arts et de la culture, la bibliothèque de lecture publique est une structure administrative, placée directement sous la tutelle du commandant de cercle. Emanant d'un service public administratif, elle est aussi un service public. Techniquement, elle relève de la Direction Régionale des Arts et de la Culture, qui est la structure correspondante du Ministère des Arts et de la Culture au niveau régional. Cette double structuration administrative est souhaitable quand on sait que la bibliothèque de lecture publique n'a pas encore de statut juridique propre.

Elle correspond tout au moins au souci du département de tutelle de protéger et asseoir le réseau national en voie de constitution: il ne sera une réalité crédible que lorsque les bibliothèques disposeront de suffisamment de moyens pour fonctionner normalement. La lettre circulaire n° 161/D.N.A.C du 21 février 1980 (cf.Annexe IV) répond à ce souci. L'organigramme ci-dessous, en nous présentant le schéma de structuration d'ensemble de la Direction nationale des arts et de la culture, nous permettra d'identifier les différents niveaux d'intervention de toutes les autorités concernées par la bibliothèque de lecture publique.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION NATIONALE DES ARTS ET DE LA CULTURE DU MALI DECRET 316/PGRM DU 1.11.1978.



DNAC	Direction Nationale des Arts et de la Culture
DAL	Division des Arts et Lettres
BRAL	Bureau Régional pour le Développement des Arts et Lettres
DPC	Division du Patrimoine Culturel
DRJSAC	Dir.Rég.de la Jeunesse des Sports des Arts & Culture
BRPC	Bureau Régional du Patrimoine Culturel
CEDRAB	Centre d'Etudes et de Recherches Ahmed Baba
ISHM	Institut des Sciences Humaines du Mali
B.M.D.A.	Bureau Malien du Droit d'Auteur
INA	Institut National des Arts
BN	Bibliothèque Nationale
AN	Archives Nationales
MN	Musée National

Maison des Artisans

MA

Cet organigramme permet de comprendre que le réseau national des bibliothèques s'articule à trois niveaux?

- au niveau national, l'Opération-lecture publique relève de la section Bibliothèques et Centres de documentations (SBCD) au sein de la Division du Patrimoine Culturel et de la Direction nationale des Arts et de la Culture.
- au niveau régional, la coordination des activités de toutes les bibliothèques est assurée par le Bureau du Patrimoine Culturel (B.R.P.C) au sein de la Direction régionale des arts et de la culture. C'est lui qui assure le relais entre les bibliothèques et le ministère de tutelle.
- au niveau local, le grand rôle échoit au commandant de cercle.

Ces trois articulations sont nécessaires pour assurer au service un suivi permanent. A chacun de ces niveaux existe un moyen de communication et d'information spécifique : le rapport écrite Au niveau local il est mensuel et l'élaboré par le bibliothécaire. Au niveau régional, il est trimestriel et rempli par le Bureau du Patrimoine Culturel. Au niveau national, il est annuel et préparé par la Centrale de lecture publique.

a) Le rapport mensuel

C'est le maillon indispensable de communication entre le bibliothécaire et les différentes autorités de tutelle. C'est un document ronéoté en huit chapitres fourni par la Centrale à chaque bibliothèque.

- .I : Etat du fonds : nombre de livres sur les rayons ; nombre de livres en prêt ; nombre de livres détériorés.
- II Composition du public : jeunes (Filles et Garçons) ; adultes (hommes femmes). Nombre de lecteurs inscrits dans le mois. total des lecteurs à la fin du mois.

III Cotisations

IV. Statistiques quotidiennes de prêt (ou de lecture sur place). Lecture assez facile (livres lus par les jeunes et les adultes)

V. Statistiques quetidiennes de prêt (ou de lecture sur place). Lecture assez difficile (livres lus par les jeunes et les adultes)

VI. Autres activités du mois : réunions de la Commission locale du patrimoine culturel, visites, animation.

VII, Proposition d'achat (d'après le cahier de suggestions)
VIII. Courrier circulaire (à l'attention des autres bibliothécaires).

Ainsi, ce rapport permet au bibliothécaire de faire le tour de certaines questions essentielles afférentes au fonctionnement de sa structure. Il permet à chaque échelon (cercle, région et ministère) de tenir informées les autorités locales, régionales et nationales. Correctement exploité, il permet à chaque niveau (s'il est correctement rempli) de se poser des questions sur certains problèmes et d'envisager les solutions appropriées dans chaque cas. (cf Annexe V Rapport de novembre 1981 de la B.L.P. de Sikasso).

Pour des raisons de règle administrative, tout rapport du bibliothécaire devra être soumis à la signature du commandant de cercle et de la Direction régionale chargée des arts et de la culture avant de parvenir à la Centrale.

Malheureusement, il arrive que certains rapports mensuels restent inexploitables, parce que non informatifs.

Dans ce cas, le responsable de l'Opération - lecture publique peut chercher à en savoir plus, en écrivant une lettre, soit au bibliothécaire directement (avec ampliations au Commandant de cercle et à la Direction régionale des arts et de la Culture),

soit directement au commandant de cercle (avec ampliation. à la Direction régionale des arts et de la culture), soit au chef du bureau du Patrimoine Culturel. Dans le cas extrême, une correspondance du Directeur national des Arts et de la culture au commandant de cercle et/ou au Directeur régional des Arts et de la culture, permet de nouveau de rétablir le contact. Même si la bibliothèque pour une raison ou une autre n'a pas pu être ouverte au public pendant une période déterminée, le bibliothécaire est tenu malgré tout d'envoyer son rapport à la Centrale. En ce moment, la Centrale peut porter le problème à l'appréciation des autorités compétentes du Ministère chargé des arts et de la Culture.

b) Le rapport trimestiel

Le rapport trimestriel permet au chef du bureau du Patrimoine Culturel de faire le point du fonctionnement des bibliothèques de la région de façon ponctuelle. Il comprend quatre chapitres:

- I .Contacts et gestion locale : bibliothèques visitées ou bibliothécaires rencontrésau cours du trimestre, questions particulières soulevées et solutions envisagées.
- II. Gestion régionale : questions générales en suspens et solutions envisagées au niveau régional.
- III. Nombre de rapports mensuels transmis à la Centrale pendant le trimestre
- IV. Autres commentaires.

Dans le cas du rapport trimestriel, deux signatures s'imposent ; celle du Directeur Régional chargé des arts et de la Culture et celle du chef du Bureau du Patrimoine Culrel (Annexe VI Rapport trimestriel de mai 1981 de Ségou).

C) Le rapport annuel

Elaboré par la Centrale de lecture publique,

il fait le bilanannuel de l'ensemble du réseau en s'appuyant sur les rapports mensuels et trimestriels reçus, sur les constats de visites effectuées pendant l'exercice en cours par les responsables de l'Opération - lecture publique. Il prend même souvent en compte des éléments de certaines correspondances reçues (cf. Annexe VII).

6)Commission locale du Patrimoine Culturel

Il est certain que le réseau national des bibliothèques aurait pu échouer si le ministère de tutelle dès le départ avait tenté de faire du service nouveau un servià objectif fermé s'appuyant localement sur la seule administration. Une institution culturelle de ce genre, de par même ses objectifs populaires, doit pouvoir compter sur la participation effective de toutes les couches de la population. Dans cette mesure, la collaboration entre l'administratif et le politique s'impose pour assurer à la bibliothèque un service normal. La Commission locale du Patrimoine, créée à cet effet est chargée de donner des avis, des conseils, de faire des suggestions et de veiller au bon fonctionnement de la structure. Regroupant des personnes représentatives du public de la bibliothèque, de l'administration et des organisations démocratiques et populaires locales, elle se réunit périodiquement sur la demande du commandant de cercle (qui en est le président) ou du bibiothécaire pour étudier toutes les questions relatives à la gestion et à l'animation de la bibliothèque, et trouver les solutions locales appropriées qui s'imposent. Elle prend activement en charge la vie de la bibliothèque. Sa composition est toutefois laissée à la seule initiative des autorités locales (cf. Annexe IV, Lettre circulaire 161 du 21 février 1980).

7) Projection dans l'avenir des bibliothèques de lecture publique
Pour le Ministère des Sports, des Arts
et de la Culture, la bibliothèque de lecture publique ne doit pas
être seulement un lieu de conservation des ouvrages, un lieu où
l'on vient pour seulement emprunter des livres.

Elle doit être un centre d'animation ouvert à tous les âges, à toutes les couches de la population. L'esprit d'initiative du bibliothécaire et son dynamisme doivent lui permettre d'attirer du monde.

Dans le cadre du développement futur des bibliothèques et de leur érection en véritables maisons de la culture, on pouvait envisager différentes formules.

a). Dans le choix des ouvrages

On pourrait envisager de diversifier le choix pour mieux répondre à l'attente d'une grande majorité des lecteurs. Le choix des livres fournis par le Ministère français de la Coopération, selon les voeux des responsables du réseau national, a voulu correspondre en général à la répartition suivante :

- 1/3 de livres pour enfants (albums, contes, romans)
- 1/3 d'ouvrages pour adultes (littérature générale, romans, sciences sociales, techniques, histoire, géngraphie)
- 1/3 d'ouvrages de référence

Il est certain en réalité qu'il est difficile d'aboutir à cet équilibre du fonds.

En plus de ce choix de base, on pourrait doter les bibliothèques de documents en langues nationales produits au Mali, tels que "Donko", "Jama" (productions du MSAC), Kibaru (1) et autres titres de la Direction nationale de l'Alphabétisation fonctionnelle et de la linguistique appliquée (D.N.A.ELA) et des Editions Imprimeries du Mali (EDIM). Déjà des publications

⁽¹⁾ Kibaru, journal du monde paysan est une production du Ministère de l'Information et des Télécommunications. Depuis 1979, les bibliothèques ouvertes y sont abonnées.

du Ministère chargé des Arts et de la culture, comme"Etudes maliennes" (1), qui sont le fruit d'une réflexion suivie, d'une approche scientifique, donc objective de certaines questions d'intérêt national figurent déjà dans les bibliothèques ouvertes. D'autres publications en langue arabe existent sussi pour satisfaire la curiosité intellectuelle du public à l'intérieur du territoire national. Certains journaux et revues à caractère économique, politique, culturel ou sportif attireraient sans nul doute un très grand public.

Cette ouverture dans le choix des ouvrages est sentie comme une nécessité. Elle correspond à une demande formulée par endroit par les lecteurs eux-mêmes. Satisfaite, elle élargirait à coup sûr les horizons des lecteurs potentiels ou réels des cercles du Mali qui ont des besoins précis et manquent de moyens pour les satisfaire. Notre objectif est de répondre au goût de notre public, dans la mesure de nos moyens.

b). Dans le domaine de l'animation

Plusieurs possibilités s'offrent aux bibliothécaires :

b.1 L'animation par le livre

Pour se constituer un public, ils pourraient dans un premier temps, avec l'appui des enseignants, tenter des formules qui reposent essentiellement sur des expériences scolaires : la visite guidée, et l'heure du conte pour les personnels des jardins d'enfants et des premières classes de l'enseignement fondamental, la lecture suivie et dirigée pour les grands élèves du second cycle de l'enseignement fondamental

^(1.) Etudes maliennes = Revue périodique de recherche de l'Institut des Sciences Humaines au sein du Ministère chargé des Arts et de la Culture.

la conférence - débat à l'attention de tout public.

b.1-a La visite guidée

Au Mali, le livre ne fait pas partie du décor naturel de l'enfant. Il est donc important que le bibliothécaire s'intéresse au premier âge de la lecture, pour faire de l'enfant d'aujourd'hui le lecteur assidu et régulier, l'animateur sûr de la bibliothèque de demain. En introduisant les jardins d'enfants dans l'univers de la bibliothèque, il s'agit pour le responsable de la structure et les maîtresses chargées de leur encadrement, de créer le contact entre ce public et le livre. Ce contact doit être d'abord un contact physique qui permettra aux enfants de réaliser quelque peu comment est fait le livre. II faut ensuite le lui ouvrir, lui montrer des images qu'il pourra identifier lui-même. Cette démarche risque de lui donner la curiosité de feuilleter lui-même un livre pour voir d'autres images. Cette expérience, bien sûr peut poser des problèmes s'il y a peu de guides pour l'ensemble des enfants. Elle a des limites si la salle est trop étroite, parce que les jardins d'enfants peuvent avoir souvent des effectifs assez élévés. Mais elle est à tenter même si l'enfant n'a d'autre définition de la bibliothèque que le lieu où il peut trouver des images pour se distraire, le lieu sù il peut ren trer en contact avec le monde de l'imaginaire.

b.1-b L'heure du conte.

Bien menée, elle permet à l'enfant d'entrer dans l'univers féérique du conte. Cette expérience propose aux jeunes des jardins d'enfants et des premières années du premier cycle de l'enseignement fondamental une histoire tirée de livres qu'ils pourront lire eux-mêmes plus tard. Le bibliothécaire ou un maître d'enseignement vient dans le local de la bibliothèque pour lire un livre de conte devant des enfants. Certains albums de

Boubou Hama et d'Andrée Clair peuvent bien être exploités dans ce cadre. Le conte, raconté dans une langue nationale du pays peut être très amusant pour les enfants. Ceux qui le désirent pourraient eux aussi raconter en mimant l'histoire qu'ils ont entendu lire. Par l'utilisation de la mime et de l'expression corporelle, la bibliothèque ressemblerait à une scène de théâtre où public et acteurs seraient confondus. A la limite une séance de dessin individuel ou collectif pourrait suivre le récit du conteur.

L'important pour ces tout jeunes est que ces formules se renouvellent assez souvent. Une fois que le contact sera créé entre eux et le lieu de conservation des ouvrages de leur niveau, il restera à l'agent responsable de les aider à aller aux livres. Peut-être qu'avec la maîtrise de l'écriture plus tard ils seront des lecteurs intéressés de la bibliothèque. Notre conviction est que les enfants, pris au sérieux, peuvent s'intéresser à tout ce qui les entoure, apprendre à lire intelligemment, à soigner et aimer les livres.

b.1-c La lecture suivie et dirigée :

Cette expérience s'adresse à des adolescents du second cycle de l'enseignement fondamental.

Dans le cadre de la formation et du développement de leur esprit critique, un maître peut très bien regrouper, autour d'un livre, un groupe d'élèves au seuil de l'enseignement secondaire général. L'étude des différentes directions du récit peut déboucher sur des discussions libres. Si elle peut paraître un peu contraignante, perçue du point de vue des rapports maître-élèves, envisagée en dehors de la classe, elle peut aider des élèves à combattre leur timidité et à participer à la vie de groupe.

D'une façon générale, les formules d'animation tirées des méthodes d'enseignement peuvent être une bonne chose pour la bibliothèque de lecture publique au Mali. L'important pour elle dans un premier temps, c'est de se constituer un public à partir duquel elle pourrait envisager son expansion. Toutefois, ces formules restent limitatives dans la mesure où elles excluent d'office les autres niveaux du public.

b.1-d La conférence - débats.

Ouverte à tout public, elle peut être organisée autour d'une oeuvre ou d'un aspect particulier d'une oeuvre déterminée, ou bien même autour d'un thème précis qu'un lecteur se proposerait de développer dans le cadre des activités de la bibliothèque. Si elle est bien menée, bien exploitée, elle constituerait un vaste domaine d'échanges entre des hommes d'horizons culturels différents, aux niveaux de formation inégaux, s'intéréssant à la vie du livre dans une localité précise. Elle aiderait à développer leur esprit critique, à éveiller leur curiosité intellectuelle et le besoin toujours croissant de s'informer et de connaître. C'est le lieu où des thèmes d'intérêt général pour les collectivités locales pourraient être abordés : santé de la famille et santé animale, problème de l'eau dans les pays du Sahel, agriculture ..., autant de sujets intéressants pour des populations rurales à 80 %.

Ainsi, comme nous pouvons le constater, les formules d'animation à partir du livre ne manquent pas. Il suffit que le bibliothécaire ait un jugement d'ensemble sur son public réel, sur la population au sein de laquelle il se trouve, pour identifier les formules qui peuvent tout de suite accrocher le public, créer de l'intérêt pour lui. Il s'agit surtout qu'il maîtrise lui-même son fonds pour proposer à un partenaire proche de la bibliothèque un sujet ou un livre précis de la bibliothèque. Il est souhaitable que lui-même soit un homme de culture, capable d'apprécier le produit qu'il gère. A ce niveau la clé du problème se trouve dans les mains des responsables locaux. Dans tous les cas les dimensions de la bibliothè-

que seront surtout fonction de son responsable direct.

b.2 -L'animation par le cinéma

On peut ajouter à l'animation par le livre l'animation par le cinéma. Le cinéma a l'avantage de toucher un public plus vaste que celui du livre. Il fait partie en effet des média à grande communication. Pour les bibliothèques qui marcheraient normalement, le ministère chargé des arts et de la culture envisage de les doter d'un appareil de projection simple. Les modalités d'acquisition de ces appareils sont à l'étude. Il existe bien des films éducatifs d'une grande portée morale, philosophique ou sociale. Il existe des documentaires intéressants sur la vie en milieu rural que les villageois aimeraient bien voir. D'autre part certains films pourraient venir en appoint aux livres déjà lus. La Centrale de lecture publique pourrait même se mettre en rapport avec certains services culturels à Bamako pour assurer l'envoi périodique de films aux cercles qui en exprimeraient le besoin. Elle pourrait aussi mettre les bibliothécaires en rapport avec les services culturels. Il reste que l'appareil serait à la charge des collectivités locales. Certaines bibliothèques pourraient même s'offir un appareil par leurs propres moyens.

b.3 -L'animation par la bande enregistrée

L'introduction de certains moyens modernes d'information comme la radio et le magnétophone dans les populations rurales les plus reculées devient de plus en plus chose courante et même habituelle. L'utilisation de la bande enregistrée à l'avantage immédiat de venir au secours de la tradition orale. On ne cessera jamais de s'attarder sur la tradition orale authentique, tont son importance comme moyen de conservation de nos valeurs culturelles est grande. Son rôle dans la transmission des connaissances d'une génération à l'autre est bien connu de

nos jours. La République du Mali, berceau de grands empires (Ghana, Mali, Songhoy) est par ce seul fait le résumé de plusieurs civilisations, de plusieurs cultures rarement écrites. Mais un danger de plus en plus grand guette cette tradition orale : c'est le risque de sa disparition totale, si on ne réussit pas très vite à la fixer. L'explication de ce phénomène est très simple : les détenteurs de cette science ésotérique ou exotérique sont de vieilles personnes, En Afrique, on estaplus en plus familier avec cette formule célèbre d'Amadou Hampaté Bâ : "En Afrique, tout vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle ".

L'introduction du magnétophone dans les bibliothèques permettra d'opérer une collecte systématique de toutes les traditions, de les conserver afin de les exploiter. Il faut rappeler ici que du 20 juillet au 1er Août 1981, un stage d'initiation à la collecte de la tradition orale avait régroupé à Bamako quinze agents responsables de bibliothèques. Au terme de ce stage, des magnétophones leur ont été remis. L'initiative de chacun d'entre eux, son sens des rapports humains et la connaissance de son milieu lui permettront d'identifier ce qui est plus facile à cellecter dans un premier temps. Une fois les documents enregistrés sur bandes magnétiques, le bibliothécaire peut très bien envisager l'organisation d'une séance d'écoute publique, à l'image des veilléss avec les détenteurs de la tradition sur la place publique. La veillée, si elle est bien organisée, permettra à la bibliothèque de lecture publique d'attirer un public très vaste représentant effectivement toutes les couches de la population.

L'utilisation de la bande enregistrée permettra aussi d'exploiter certaines émissions littéraires (rencontre avec un écrivain, un homme de théâtre, un récital de
poésie) à partir desquelles le bibliothécaire pourrait instaurer un débat public.

Toutefois, l'animation par la bande enregistrée demande un suivi permanent. C'est pour cette raison qu'au niveau de la Centrale un dossier a été ouvert et les conditions d'une meilleure conservation sont réunies pour assurer aux cassettes une vie durable. (En fait il y a des risques que les appareils soient utilisés à des fins personnelles, ce qui n'est vraiment pas à l'avantage de la bibliothèque de lecture publique).

b.4 Autres formules d'animation

b.4-a Séances de travaux manuels d'enfants

Dans le cadre des activités d'animation de la biblio : thèque, des exercices de découpage et de modelage débouchant sur de petites expositions peuvent être régulièrement programmés. Il pourrait s'agir par exemple du découpage de vieilles revues en vue de la fabrication d'un album d'images ou de bandes dessinées sur un sujet donné. On peut demander aussi au public enfant le modelage d'animaux familiers par exemple avec de la terre glaise. Ces exercices qui font appel à l'esprit de création des enfants, à leur ingéniosité, à la richesse de leur imagination restent des expériences intéressantes. En faisant appel à la fois à leur adresse manuelle et à leur intelligence, ils feront d'eux des producteurs effectifs de la bibliothèque.

b.4-b Expositions de dessins d'enfants

Elles peuvent être également organisées. Il reste entendu que les dispositions pédagogiques du bibliotécaire seraient déterminantes pour la mise en place de ces formules pour enfants. Il est bon qu'il sache gagner la confiance de ses jeunes lecteurs afin de les conseiller sans avoir l'air de les diriger. Le but de ces activités est de stimuler les jeunes par la lecture en orientant leur attention sur un domaine particulier.

b.4-c Les expositions en général

Organisées par les adolescents et les adultes sur une matière enseignée à ce moment ou sur un sujet d'actualité, elles peuvent faire partager à l'ensemble de la population les richesses documentaires de la bibliothèque. La salle de la bibliothèque servirait de lieu d'exposition. Certaines activités devront être cependant plus spécialement consacrées au public féminin.

b.4-d Les concours

Leur champ d'application très vaste peut englober les domaines divers de la littérature, de l'art, de la politique, des sciences et des techniques, de l'histoire et de la géographie. Les concours dont les réponses aux questions se trouvent dans les ouvrages de la bibliothèque peuvent rencontrer un grand succès et attirer de nouveaux lecteurs. Organisés sur place ou à partir de la Centrale de lecture publique, ils pourront être dotés de prix que la Centrale mettrait à la disposition des bibliothèques qui en feraient la demande circonstanciée.

La bibliothèque de lecture publique pourrait aussi assurer la collecte d'oguvres d'auteurs locaux à faire éditer par le Ministère des sports, des arts et de la culture.

Conclusion

Les formules d'animation à tenter sont nombreuges. Le choix en est laissé à l'appréciation des biblionethécaires eux-mêmes, aidés par les commissions locales du patrimoine culturel. Leur introduction dans les activités de la bibliothèque s'avère nécessaire, si l'on veut que celle-ci remplisse pleinement sa fonction de service public ouvert à tous, de centre culturel. Mais pour la réalisation de ces activités, certains préalables doivent être remplis :

- c'est d'abord un local adéquat, assez vaste et suffisamment aéré : cette condition est indispensable à l'accueil d'un grand public. Ce local doit être une structure permanente, uniquement destinée aux activités de la bibliothèque. Ceci a l'avantage de la mettre à l'abri de certains aléas fâcheux.

- -C'est ensuite la très grande disponibilité de l'agent-biblio -thécaire : l'aide des gens de bonne volonté et surtout la bienveillance des autorités administratives et politiques lui permettront d'assurer un bon service de la bibliothèque.
 L'efficacité des hommes sur place déterminera l'éfficacité sur
 place de la structure.
 - -Il faut également de grands moyens matériels pour l'acquisition des appareils audio-visuels et leur entretien.
- thèque dans les écoles, dans les services, sur certains lieux publics. Des panneaux de signalisation seront un bon atout publicitaire pour lui. Dans cette démarche, il est souhaita ble que le public sache les possibilités de la bibliothèque. Là interviennent tout son tact et sa capacité de motivation des lecteurs potentiels. Il est souhaitable d'associer étroitement les enseignants aux activités d'animation : des conférences, des causeries, des analyses de livres peuvent être organisées avec leur concours.

Si toutes ces conditions sont remplies, nul doute que la bibliothèque de lecture publique serait un véritable centre culturel ouvert à tous les âges.

8) <u>Détachement du bibliothécaire</u>

Nous venons de le signaler plus haut : la disponibilité de l'agent bibliothécaire est l'une des conditions essentielles à la réussite de l'Opération-lecture publique au Mali. Or la totalité des agents responsables sont enseignants (même si certains pour des raisons de santé n'enseignent

plus). Compte tenu des difficultés que rencontre le Ministère de l'Education nationale dans la gestion de son personnel, il n'a pas été possible pour le Ministère, chargé des arts et de la culture d'envisager pour le moment une formule-standard valable pour tous les cercles. Mais dans chaque cas, le commandant de cercle, les directeurs d'écoles et les inspecteurs de l'enseignement fondamental ont bien pu se concerter et décider localement de décharger de cours ou d'alléger l'agent concerné. Quelquefois même l'avis du gouverneur de région a permis d'aboutir à une bonne solution provisoire. Ces aménagements locaux restent les seuls possibles maintenant, mais ils sont souvent difficiles à atteindre à cause du départ de nombreux enseignants vers la politique (la reprise politique de 1979 a créé un courant nouveau) ou pour d'autres cieux. On peut noter pourtant que 15 agents sont déchargés de cours, que 4 ont obtenu un allègement de leurs horaires à l'école.

9). Suivi de l'Opération-lecture publique

Comme nous l'avions dit déjà, la mise en place des 46 bibliothèques prévues sur cinq ans arrive à expiration 1982. Mais pour des difficultés particulières de financee m ment en 1980-1981, il n'a pas été possible d'assurer régulièrement les déplacements de l'équipe responsable. La lenteur d'acheminement des livres de Paris à Bamako en 1979, 1980 et 1981 n'a pas permis non plus de poursuivre de façon continue l'équipement des ouvrages. On en arrive à la conclusion suivante : si 45 bibliothèques disposent déjà de 845 livres environ en décembre I98I, l'ensemble des bibliothèques me disposeraient de la totalité de leurs fonds qu'en 1983, soit après traitement répartition et acheminement des ouvrages en instance, acquis au titre des crédits de 1979 et 1980, ou attendus au titre des crédits de 1981. Ainsi à partir du Ier janvier 1982, pour permettre la maintenance des fonds de livres constitués et la consolidation du réseau en place, une mouvelle convention franco-malienne sur

cinq ans (1982-1986) pourrait entériner la forme nouvelle selon laquelle la partie française continuerait d'apporter son aide à I'oeuvre entreprise.

a) Crédits

Un programme d'aide portant sur le 1/4 des crédits (réactualisés) d'acquisition et de traitement de livres accordés au titre de la première convention suffirait à soutenir efficacement le Mali pendant cette nouvelle phase de l'Opération-lecture publique. Par contre il est souhaitable que soient maintenus dans leur montant actuel (réactualisés) les crédits de fonctionnement sur place de la Centrale de lecture publique. Pour constituer la marge de manoeuvre indispensable à toute prévision dans le travail, il serait très utile qu'une partie de ces crédits de fonctionnement soit versée sous forme de subvention sur un compte particulier de l'Opération-lecture. Le tableau qui va suivre permettra de Mieux comprendre la répartition des crédits souhaités pour 1982.

Proposition de budget pour 1982

Rubriques	Crédits 1981	Crédits 1982
1. Acquisitions	250.000 FF	62.500 FF
2. Equipement de livres	50.000 FF	12.500 FF
3. Fonctionnement de la Centrale	55.000 FF	60.000 FF
Total	355.000 FF	135.000 FF

b) Formation

Dans le but de procéder à la formation d'un deuxième groupe de bibliothécaires dans la domaine de la collecte des traditions orales comme dans celui de l'utilisation du magnétophone pour I'animation des centres, le Ministère des Sports, des Arts

et de la Culture projette d'organiser un nouveau stage national en juillet 1982. Ce regroupement serait également mis à profit pour un recyclage en gestion et en animation d'une bibliothèque de certains responsables de fonds de livres. Pour cette partie du stage, la venue d'un expert français sera sollicitée. La participation de spécialistes sur place est également envisagée.

c) Assistance technique

Un nouveau contrat de coopération maintient l'assistance tenhnique actuelle jusqu'en août 1983. A partir de cette date et jusqu'à la fin de la seconde phase de l'opération, des missions périodiques d'experts français pourraient pallier le retrait de l'assistance technique, en faisant avec les autorités maliennes le point régulier de l'état d'avancement du projet, et en continuant de faire bénéficier le Ministère des Sports, des Arts et de la Culture d'une aide ponctuelle.

d) Diversification de l'appui de la partie française

Dans le cadre de la collecte et de la transcription des traditions orales, nouveau volet de l'Opérationlecture publique, le Ministère Français de la Coopération et du
Développement a accordé, à l'issue de la rencontre franco-malienne de janvier 1981 à Paris, une première tranche de matériel
constitué de 25 magnétophones à cassettes, 500 cassettes et une
machine à écrire spéciale pour la transcription des langues
nationales. Une deuxième dotation identique, en magnétophones et
en cassettes, attendue en 1982, permettra d'étendre le processus
de la collecte à l'ensemble des centres du réseau national de
bibliothèques.

Par ailleurs, la partie malienne soumet cette année encore au Ministère Français de la Coopération et du Développement son souhait de voir progressivement équiper les bibliothèques d'appareils de projection cinématographiques 16 mm. Ce matériel constituerait pour certaines unités déjà électrifiées (une dizaine) un outil précieux d'animation et permettrait de se rapprocher du but que le Ministère chargé des Arts et de la Culture s'est assigné : faire des bibliothèques de lecture publique de véritables centres culturels ouverts à toutes les formes de culture nationale et à tous les membres de la communauté.

en cours entre les deux parties par lesquelles le M.S.A.C. sollicite du Ministère Français de la coopération et du développement le service gratuit de revues à l'intention des lecteurs des centres de l'intérieur du Mali : des titres tels que
"Kouakou", "Calao", "le Guide de la Famille", "Recherche, Bédagogie et Culture", "le Français dans le monde", édités avec le concours du Ministère Français de la Coopération, trouveraient
au Mali un public assidu d'enfants, d'adolescents et d'adultes.

10) Publiz touché

II est loin d'être négligeable. Les résultats dans ce domaine sont dans l'ensemble encourageants. (cf. Annexe VII)

C. LES STRUCTURES ADJACENTES : le Wagon-bibliothèque, la bibliothèque que enfantine et le bibliobus

1) Le Vagon-bibliothèque ou Biblio-Rail.

Cette structure nouvelle du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture a vu le jour en 1980. Sa création correspond au souci du M.S.A.C. d'apporter une animation culturelle régulière à une dizaine d'agglomérations situées le long de la voie du chemin de fer entre Bamako et la dernière

gare malienne avant la frontière avec la République du Sénégal et généralement peuplées et actives du fait même de l'existence du rail. Institution démocratique de formation, de culture et d'information, le Biblio-Rail est depuis sa création une structure ouverte à tous : enfants, adolescents et adultes, C'est un service gratuit qui dessert les neuf localités suivantes : Négala, Kassaro, Sébékoro, Toukoto, Oualia, Mahina, Diamou, Samé et Ambidédi. Les cercles de Kati, Kita et Kayes desservis déjà par l'Opération-lecture publique n'ont pas été retenus. Les escales de Diboli et Dinguira qui ne possèdent pas de voies de garage ont été également écartées.

a) Principe

C'est un wagon - style wagon à passagess - en bois qui a été amenagé de manière à servir de bibliothèque/centre culturel itinérant. Il est entraîné par le convoi quotidien normal, détaché à chacune des escales retenues et placé sur une voie de garage accessible aux visiteurs de l'extérieur. Là il réside 48 heures. Ce délai permet d'assurer le dépôt de livres ou le renouvellement des fonds et aussi une ou deux projections cimémategraphiques nocturnes. Par ailleurs, le wagon reste accessible à l'ensemble du public pendant la durée des escales pour la consultation d'ou - vrages de référence et la lecture sur place des brochures et des revues qui y seront déposées.

b) Aménagement

Le wagon est doté de rayonnages suffisants pour recevoir 5.000 livres, soit 60 mètres linéaires, répartis entre deux séries d'étagères. Les étagères laissent entre elles un espace utile de 25 cm (sauf le rayonnage inférieur prévu à 35 cm afin d'y placer les volumes de grand format. Un butoir existe à la façade de chaque étagère de manière à éviter les chutes de livres en cours de route.

Une série de tables fixes sur pieds sont placées de manière à recevoir chacune quatre lecteurs. La capacité de de la structure est de 20 à 25 lecteurs sur place.

La cabine du convoyeur comporte une couchette. D'autre part, il dispose dans le wagon d'une armoire, de casiers sous les étagères pour conserver les films ou les cartons pour les travaux de manutention dans les gares. Il dispose aussi d'une douche intérieure.

c) Matériel

c. 1 - Livres

Le biblio-rail dispose déjà d'un fonds de L267 livres. Ce fonds est appelé à grossir avec les prochaines répartitions de dotations. Ce fonds a été constitué d'un nombre suffisant de titres disponibles dans le catalogue général de l'Opération-lecture publique. Un exemplaire de chaque titre est mis à la disposition des lecteurs de chaque localité. Les livres en prêt sont répartis en deux niveaux:

- Lecture facile reconnaissable à une pastille jaune sur le dos de l'ouvrage.
- Lecture difficile reconnaissable à une pastille verte sur le dos de l'ouvrage.

Les dépôts se composent de 30 ouvrages au choix, répartis de la manière suivante :

- IO documentaires, catégories 000 à 700, 900 et B
- 10 littérature, catégories 800 et Romans catégorie R.
- TO albums, catégorie A et Contes catégorie C.
- N.B. Un dictionnaire encyclopédique Petit larousse et un dictionnaire de la langue française, Micro-Robert resteront en permanence à la disposition des lecteurs des arrondissements et ne seront

pas décomptés dans le quota des livres en prêt.

Les livres en prêt sont déposés pour un mois, soit la durée d'une rotation du wagon-bibliothèque. Pour faciliter les réservations de livres d'une fois sur l'autre il est recommandé d'utiliser l'imprimé à cet effet. Le même document permet aussi de formuler des suggestions sur la composition générale du fonds comme sur tout autre aspect des activités du Biblio-Rail. L'inscription qui s'obtient en remplissant l'imprimé correspondant, concerne deux catégories de lecteurs : Jeunes jusqu'à 20 ans et Adultes, à partir de 20 ans. Elle donne le droit d'emprunter un autre. On peut aussi demander, en présentant le livre, la prolongation exceptionnelle du prêt, possible une seule fois.

c.2 Cinéma

Un appareil de projection I6 mm et un écran sont affectés si possible au Biblio-Rail pour assurer les projections dans les différentes escales. Pour les rotations de l'année 1981, les films ont pu être obtenus auprès du centre culturel Français, du Centre Russe et de la D.N.A.FLA.

d. Personnel

Deux bibliothécaires- projectionnistes formés assurent chacun une rotation de I9 jours.

N.B. Pour une question de commodité administrative, les chefs-d'arrodissements sont seuls habilités à recevoir les livres et à assurer leur exploitation au profit de l'ensemble de la population. Dans le cas particulier de Kassaro (qui n'est pas un arrondissement), cette fonction est tenut par le Directeur d'école.

e. Gestion

Etant donné l'objectif poursuivi et pour

des raisons de coordination dans l'action, cette structure particulière a été rattachée à la Centrale de lecture publique,

f. Voyage inaugural

Compte-tenu des circonstances nouvelles et particulières, des contacts à prendre et des réunions à tenir en vue de l'instauration définitive du réseau, Monsieur Mamadou Konoba Keita, responsable principal de l'Opération-lecture publique, a été chargé de cette démarche publicitaire et de prospection auprès des autorités locales concernées. Il était accompagné d'un agent projectionniste du Ministère des Sports, des Arts et de la culture, muni d'un appareil de I6 mm et de filmb. Cette première mission a duré du I7 au 29 octobre 1980. La cérémonie d'inauguration officielle, présidée par le Chef de cabinet du Ministre des Sports, des Arts et de la culture, a regroupé le Samedi 3 janvier 1981 des membres du corps diplomatique et des responsables du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture. La première rotation du Biblio-Rail a eu lieu en janvier 1981 (cf Annexe VIII).

Il est regrettable que des difficultés de financement, consécutives à une situation économique nationale particulièrement difficile n'aient pas permis d'assurer la régularité des rotations prévues au calendrier annuel. L'engouet ment créé dans ces populations locales risque de s'estomper avec l'arrêt momentané des rotations. Comment obtenir d'autres sources de financement (des subventions internationales par exemple) en dehors du budget national ? Telle est la question à laquelle les responsables de l'Opération lecture publique ont commencé à réfléchir.

D'une façon, plus concrète 1/4 du fonds du wagon - bibliothèque sont régulièrement en prêt aux arrondissements dessegvis. Pour les six premiers mois de l'année 1981, les prêts à domicile ont concerné IIO9 lecteurs. Au cours de la même période, I.323 personnes ont fréquenté le Biblio-Rail pendant les escales. Cinq séances de projection cinématographique ont eu lieu et ont pu attirer 650 spectateurs.

2. La Bibliothèque enfantine

Cette structure s'adresse aux enfants de 6 à 15 ans environ.

La nécessité d'affrir aux tout petits des infrastructures qui puissent aider à leur. plein épanouissement, la nécessité de les habituer dès leur jeune âge à l'utilisation saine de leur temps de loisirs et celle surtout de les soustraire le plus longtemps possible de I'influence néfaste de la rue sont les motivations premières qui ont présidé à la création de la bibliothèque enfantine à Bamako en 1979.

Initialement abritée par le Carrefour des jeunes, elle a été transférée, après plusieurs mois de fermeture, dans les locaux de l'Opération-lecture publique où elle occupe une partie de la réserve. Elle y fut installée depuis le 2 avril 1981. Elle est ouverte aux enfants les mercredi et jeudi après-midi de 15 h à 18 h.

Dotée de I.796 livres, elle a été fréquentée depuis 9 mois par I.307 enfants dont 729 garçons et 308 filles. Ne disposant pas de sources de financement pour le renouvellement des ourvages, la bibliothèque ne prend pas pour le moment le risque du prêt à domicile : les livres sont lus sur place grâce à un aménagement sommaire de la salle (caillebotis en bois, nattes et coussins). En outre, quatre séances d'animation en français et en bambara, pour lesquelles il a été fait appet à un spécialiste de l'extérieur, ont en lieu pendant cette période, autour de thèmes traditionnels africains.

Dans les perspectives, la bibliothèque pour enfants a la vocation d'un véritable centre culturel pour enfants. Des activités diverses pourraient y avoir lieu : projection de films et de diapositives, causeries Animées par les traditionnistes selon leur répertoire de contes et de légendes, jeux de mots, de devinettes. Des expositions de dessins d'enfants, des séances de montages d'une histoire à partir de découpages d'images, toutes activités faisant appel à la fois à l'imagination et à l'adresse manuelle des enfants pourraient trouvér pour cadre la bibliothèque des enfants. Les séances de discussion en langues nationales eu en français seraient envisagées également. Les jeux divers comme le balançoir, le tennis pourraient être également organisés. Ceci suppose l'existence d'un vaste domaine pour enfants comprenant une salle de lecture, une salle de jeux, une grande cour et aussi des moyens matériels importants.

Comme le Biblio-Rail, la Bibliothèque des enfants elle aussi est rattachée à la Centrale de lecture publique. Si initialement, la structure avait prévu l'intervention de la Direction Nationale des Affaires Sociales et de l'Union Nationale du Mali, il faut dire que jusqu'à présent, elle reste l'apanage du seul Ministère chargé des Arts et de la Culture.

3. Bibliobus

II reste encore au stade de projet. Cette autre formule, par la souplesse qu'elle autorise permettrait d'apporter à des agglomérations villageoises en expansion(culture du coton dans le région de Koutiala, culture du Riz dans les régions de Macina ou Niono, culture du mil dans la région de Koro, par exemple), mais à l'écart des circuits culturels en place, une animation régulière qui viendrait bénéfiquement compléter la croissance économique locale. Dans sa mise en oeuvre, elle présente cependant de nombreux points communs avec le Bibio-kail.

a) Principe

Un camion serait amenagé de manière à servir de bibliothèque/centre culturel itinérant, sur un circuit en boucle comportant au maximum une dizaine d'étapes de 24 à 48 heures chacune, ceci pour une rotation complète en quinze jours.

L'exiguïté d'un camion ne permet pas d'y instituer comme dans un wagon, une section de consultation sur place : tous les livres seraient donc en prêt. Par contre des projections cinématographiques pourraient avoir lieu en chaque endroit.

b) Rotation

Les rotations dureraient 15 jours. Le circuit serait à étudier, éventuellement en dehors du réseau des Arrondissements qu'il est prévu de servir à partir des bibliothèques de cercles et dans le cadre de l'Opération-lecture publique.

c) Aménagement.

II faudrait 30 mètres linéaires pour 1000 livres. Ainsi pour une remorque de 3 mètres de longueur, il suffirait de cinq étagères de chaque côté.

Pour le matériel, 2.500 livres constitueraient le fonds global géré par le Bureau du Patrimoine Culturel du chef-lieu de région correspondant. Il faudrait aussi un appareil de projection I6 mm et un écran.

Pour le personnel, il faudrait deux chauffeurs, deux bibliothécaires projectionnistes à former, chacun d'entre eux assurant par équipe de deux personnes, un déplacement mensuel de I5 jours Le reste du temps, ils sont attachés au Bureau Régional du Patimoine Culturel, plus précisément au service central chargé de l'équipement des livres et de la préparation des tournées. Un tel projet est envisageable, mais il pourrait demander des

mises de fonds importantes :

- -pour l'acquisition du camion et son aménagement intérieur -pour l'acquisition des livres dont le prix est aujourd'hui difficile à estimer.
- -pour l'acquisition de l'appareil de projection et du matériel d'accompagnement.
- -pour les salaires du personnel et surtout ses frais de déplacement.
- -pour l'entretien du camion et les frais de carburant qui ne cessent de monter.
- -pour le fonctionnement du service technique central.

 Cette structure serait une autre annexe de l'Opération-lecture publique. Comme presque tout est à créer dans ce projet (aucun des éléments fondamentaux cités plus haut n'existe), on peut se permettre de dire que sa réalisation m'est pas pour aujourd'hui.

APPUIS DIVERS A L'OPERATION -LECTURE PUBLIQUE

L'Opération-lecture publique se veut un réseau national de formation, d'information ouvert à plusieurs aspects de la culture universelle. Elle entend cependant être intimement liée au choix des documents qu'on veut lui proposer. La promotion d'une culture nationale traditionnelle et la sauvegarde de la santé intellectuelle et morale de l'Homme Malien passent par ce choix.

Ainsi, l'Opération-lecture publique a pu bénéficier d'un appui appréciable de "L'Entr'aide par le livre et
les moyens audio-visuels", 103, rue de lille 75007, Paris.
Elle a en effet obtenu de cette structure un lot de manuels
scolaires à l'attention des étudiants et des professeurs chargés de l'enseignement des mathématiques. Le don est très modeste
certainement, mais les ouvrages acquis touchent déjà une partie
de public spécialisée, à Bamako surtout.

D'autre part l'Association belge "Coopération par l'Education et la Culture, 21, rue du Marteau, I.040 Bruxelles, en dotant l'Opération-lecture publique de livres d'une valeur de 140.000 FF, a permis d'une part la création de la Bibliothèque enfantine, d'autre part le renforcement du fonds de livres affectés au wagon-bibliothèque, et surtout I augmentation sensible des prévisions de dotations pour les bibliothèques implantées dans les chefs-lieux de régions. Après avoir rencontré en 1979 la Présidente de cette association mon-gouvernementale belge, les responsables de l'Opéfation-lecture ont, par écrit, préparé à son attention une proposition de commandes à partir de laquelle les acquisitions ont été faites. Il s'agissait là bien sûr d'une action ponctuelle. Mais rien n'exclut en fait que la "Coopération par l'Education et la Culture" donne suite à cette première action, si elle est effectivement tenue au courant de la progression du réseau national sur le terrain. Ceci relève des

initiatives de la Centrale de lecture publique à Bamako et de la compétence des autorités supérieures du Ministère chargé des Arts et de la Culture.

Un premier contact a été pris avec une organisation canadienne le "Centre du livre pour Outre-Mer" 181, rue Bourget Montréal. Il permet d'espérer une aide en matériel audio-visuel destiné à l'animation des bibliothèques de lecture publique et du wagon-bibliothèque.

Quant au projet "Audiothèques rurales" financé par le Programe des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.) il ne concernerait qu'occasionnellement les bibliothèques de lecture publique. Il a pour objectifs de créer un réseau de centres d'information et de traditions orales enregistrées au niveau de quelques collectivités villageoises déterminées à l'avance. Ces centres ou audiothèques seront conçus comme :

-des foyers automomes de culture vivante où la collecte et l'échange d'informations seront possibles, en premier lieu pour la grande masse de la population non encore alphabétisée.

-des centres d'accès autonomes à toutes sortes de savoir et d'iformation dont auraient besoin les collectivités de base : programmes concernant de près les activités de la communauté rurale villageoise, résultats d'enquêtes de chercheurs nationaux ou internationaux sur la vie traditionnelle.

-des lieux d'emmagasinage d'une somme de données techniques liées aux besoins des collectivités de base avec la possibilité de les propager.

-des médiathèques" particulières permettant de se documenter sur des sujets variés comme l'histoire du village, l'histoire générale du Mali, le savoir technique traditionnel, les technologies appropriées, les soins de santé primaires, l'agriculture, l'élevage, la pêche : on y organisera le prêt, l'écoute, le repiquage de cassettes.

-des centres destinés à sensibiliser les populations aux problèmes

de leur milieu, faisant appel qu maximum à l'esprit de participation de chaque village.

Les activités de ces centres seront coordonnées et supervisées par une audiothèque centrale basée à Bamako. Dans certains cas, les bibliothèques de lecture publique pourront servir d'appui et de structure d'accueil au projet.

Ce projet qui démarrera en principe en 1982 vise à faire prendre en charge par les populations leur devenir culturel, faire des collectivités de base les artisans de leur développement, faire de la culture un facteur de promotion économique et sociale. Comme nous pouvons le constater, l'Opération-lecture publique est appelée à jouer un grandrôle dans l'épanouissement culturel national du Mali. De nombreux projets existent en son sein ou dans son voisinage immédiat, il s'agit de trouver des moyens financiers pour les mettre en route, les soutenir pour leur permettre de prospérer.

CONCLUSION GENERALE

On pourrait se demander au terme de cette démarche, pourquoi un réseau de bibliothèques de lecture publique au Mali. En quoi cette structure est-elle indispensable à un pays qui connaît de sérieux problèmes économiques ?

Pour répondre à ces questions pertinentes, nous dirons que la création de ces bibliothèques a correspondu à des besoins réels des populations. La première année de présentation du projet aux autorités locales a permis aux responsables de l'Opération-lecture publique de constater que dans toutes les régions du Mali les populations n'avaient aucune source permanente de formation ou de loisirs.

Des enseignants qui ont peu ou pas d'instruments de travail, des élèves qui ont rarement de manuels trouveront dans les bibliothèques de lecture publique un appoint précieux. En mettant effectivement à la disposition du monde de l'enseignement des ouvrages inscrits aux différents programmes, elles pallieront le manque quasi général d'instruments de travail scolaire.

Dans le choix que les bibliothèques de lecture publique leur proposent, tous les corps de fonctionnaires, administrateurs et autres techniciens de l'élevage ou de l'agriculture, pourraient trouver des éléments de réponses à certaines questions qu'ils se posent quotidiennement. Ces réponses ses seront d'autant plus précises et satisfaisantes, qu'allant dans le local de la bibliothèque, ils seraient capables de faire des suggestions pour que les livres correspondent mieux à leurs

réels besoins de lecture.

Le coût très élévé du livre dans les librairies de la place, les difficultés d'acheminement des documents imprimés vers l'intérieur du pays et surtout le faible pouvoir d'achat du Malien ne l'autorisent en aucune façon à inscrire l'achat d'ouvrages dans la planification du budget familial.

Ceci est d'autant plus vrai qu'au Mali il n'existe aucune politique nationale cohérente du marché du livre. Si les marchés de livres d'occasion existent à Bamako et dans certains grands centres des régions, il faut dire que là encore les prix suivent de près les prix en vigueur dans les nombreux points de vente "officiels".

L'introduction de certains journaux (elle est encore très timide), si élle était systématiquement généralisée, apporterait un souffle nouveau à l'ensemble du réseau. L'information courante qu'ils assureraient rendrait des services inestimables aux populations lettrées. Cette question, plusieurs fois posée par des bibliothécaires est actuellement à l'étude au Ministère des Sports, des Arts et de la Culture.

bliothèques s'adresseront presque exclusivement aux conches de la population alphabétisées en langue française, la grande majorité des livres diffusés par l'Opération-lecture publique étant écrits dans cette langue. Ce choix est d'ailleurs un choix délibéré et conscient : l'un des objectifs du Ministère des Sport, des Arts et de la Culture reste d'abord l'acquisition de l'habitude de la lecture, la promotion de l'acte de lecture notamment par la création de bibliothèques. L'apprentissage de l'acte de lecture et l'acquisition de l'habitude de la lecture passent nécessairement par la maîtrise d'une langue écrite. Le français, langue

internationale se prête bien à cette logique. Langue officielle de la République du Mali, il permet de vite fixer un public qui risque de tout oublier parce qu'il ne lit plus. Ainsi ce recours d'urgence, en incitant à la lecture ceux qui ont appris à lire et à écrire le français, dans un premier temps reste un moyen efficace de lutte contre l'analphabétisme. L'Unesco, en stigmatisant son action en faveur du livre a trouvé une formule significative : "Un homme qui lit en vaut deux."

Mais l'ouverture de la culture nationale malienne à la culture universelle n'exclut pas l'exploitation de notre patrimoine authentique. Ainsi avec le développement de l'alphabétisation fonctionnelle et surtout l'introduction de documents en langues nationales, nos bibliothèques seront des services d'égal accès aux livres. L'abonnement à certains journaux nationaux (en bambara notamment) et la très forte dotation des bibliothèques de livres en langue arabe depuis janvier 1982 attestent de la volonté du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture de répondre aux besoins multiples de populations au passé culturel très riche. De cette façon, le réseau national de bibliothèques se propose d'aider les populations rurales à trouver des solutions à leurs problèmes quotidiens, à leurs diverses préoccupations.

Prenant en notre compte des éléments de conclusion de Noë Richter dans son ouvrage : "les Bibliothèques : administration, institutions, fonctions" (1), nous dirons que nos bibliothèques de lecture publique sont des "organes de la mémoire collective". En mettant à la disposition des formateurs les outils documentaires nécessaires à leurs activités, en organisant ellesmêmes une animation qui met en valeur le patrimoine culturel national, elles assurent une fonction éducative indéniable : ainsi la littérature traditionnelle orale qui reste encore l'apanage de quelques initiés (généralement les vieillards), pourrait être collectée, fixée et vulgarisée par l'entremise des

⁽¹⁾ RICHTER (Noê). - Les Bibliothèques : administration , institutions, fonctions. -Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B., 1977.

bibliothèques. C'est en tout cas l'une des préoceupations du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture. L'acquisition de magnétophones et lèur exploitation correcte permettraient d'assurer une bonne conservation et une diffusion efficiente du patrimoine culturel.

La bibliothèque de lecture publique, si elle arrive à se développer normalement au Mali, serait un centre de vie sociale, le lieu de rencontre de toutes les générations et de toutes les classes, qui en se consolidant assurera à la biblio thèque un épanouissement certain.

En dernière analyse, elle reste aussi un incomparable instrument de formation individuelle : chacun y touvera le livre, l'album, la revue... dont il a besoin pour s'informer se documenter ou se distraire. D'ailleurs le besoin général de recyclage et de renouvellement des connaissances acquises, la recherche de la promotion professionnelle imposent le recours à des livres dont le choix aura été judicieusement étudié au départ. A cela, les responsables de l'Opération-lecture publique s'emploient de leur mieux.

Pour que la bibliothèque de lecture publique au Mali assure pleinement toutes ces fonctions, il faut que l'Opération-lecture publique ait un statut juridique propre. Si on y parvenait, peut être que le Ministère des Sports, des Arts et de la Culture pourrait exiger plus des autorités locales.

Une autre question non moins importante reste l'adoption du statut particulier de la profession de bibliothé-caire. Elle créerait la possibilité de carrière pour des agents

faisant fonction qui dans l'état actuel de la structure peuvent manquer de motivation. Cest là une question délicate; mais nous espérons que l'avant-projet de statut élaboré en mars 1978 et repris par la Commission Nationale de la Réforme Administrative (C.N.R.A.) sera prochainement soumis à l'appréciation du Conseil des Ministres pour adoption.

Ce qui est sûr, c'est qu'une structure ne vaut que par les hommes qui en ont la responsabilité. La réussite de la bibliothèque de lecture publique dépend d'abord de l'agent responsable. Elle dépend aussi de l'efficacité de la Commission locale du Patrimoine Culturel. Il faudrait aussi d'un autre côté que la Centrale de lecture publique à Bamako dispose de moyens financiers suffisants pour faire face à ses différentes obligations : les visites techniques dans les 46 cercles du Mali, les rotations mensuelles du Biblio-Rail et le fonctionnement hebdomadaire de la Bibliothèque enfantine sont des activités qui demandent des sorties d'argent difficiles à assurer par un budget national de plus en plus en difficultés. Dans cette mesure, l'obtention de subventions extérieures auprès d'organisations internationales (AGECOOP, UNESCO ou IFLA par exemple) serait intéressante pour la poursuite d'activités culturelles aussi populaires que celles des bibliothèques.

Le responsable de l'Opération-lecture, Monsieur Mamadou Konoba Keita a été invité, du 9 au 18 mai 1981 par l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar (EBAD), à présenter aux élèves documentalistes et bibliothécaires de 2ème Année et à une partie du corps professoral, l'expérience malienne des bibliothèques de lecture publique, non comme le modèle, mais comme un exemple qui pourrait être envisagé dans d'autres pays africains.

Il a été également invité du 9 au 24 août 1981, à participer à Leipzig (en République Démocratique Allemande) à la 47ème Conférence générale de L'IFLA et au Préséminaire IFLA/UNESCO sur le thème de la "lecture enfantine dans les pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.": dans le cadre de cette dernière rencontre de spécialistes, la modeste contribution malienne a été appréciée.

Ces événements intervenus dans la vie de l'Opération-lecture publique et les contacts avec des organisations
non-gouvernementales (belge et canadienne) autorisent de croire
dans son avenir. Ils témoignent aussi de l'importance croissante de la structure qui se confirme de jour en jour comme un
maillon important de l'information au service de l'épanouissement
total des larges masses populaires.

Il est sans aucun doute important de conserver, de faire vivre et prospérer ce nouvel acquis culturel, de tout mettre en oeuvre à tous les niveaux pour que soient effectivement atteints les objectifs de l'Opération-lecture publique, un instrument au service de l'éducation, de la culture et de l'information : en un mot, un instrument au service du développement global du Mali.

Mme/K

MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS, DES ARTS ET DE LA CULTURE

- REPUBLIQUE DU MALI - Un Peuple - Un But - Une Foi

DIRECTION NATIONALE DES ARTS ET DE LA CULTURE

-=-=-

-=- /)/OTE TECHNIQUE A L'INTENTION DU GOUVERNEMENT -=-

OBJET: Document préparatif pour exécution du projet franco-malien d'implantation et d'animation de bibliothèque de lecture publique en province malienne.

OBSERVATIONS

A la suite d'un souhait exprimé en son temps par des responsables maliens de la Direction Nationale des Affaires Sociales, du service de l'Alphabétisation Fonctionnelle, de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports et de l'Inspection des Bibliothèques, l'Ambassade de France au Mali donnait son agrément (sa correspondance Nº1136 du 4 septembre 1974 adressée au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Mali) à une coopération dans un projet d'implantation de bibliothèques de lecture publique au Mali. La correspondance Nº 481/MAEC/DGCI/S1 du 19 mars 1975 du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale notifiait l'accord de la partie malienne, en soulignant que le projet devra être exécuté en liaison très étraite avec les autorités maliennes compétentes, en l'occurence le Ministère de la Jeunesse, des Sparts, des Arts et de la Culture, et sous leur contrôle. Le Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture est représenté par la Section Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation au sein de la Direction Nationale des Arts et de la Culture. L'équipe de travail se composera d'un assistant technique français et de trois bibliothécaires maliens ; le responsable du projet le copilotera avec son homologue français.

L'intervention française consistera :

- à étudier avec les responsables maliens les meilleures implantations possibles de bibligthèques.
- à participer à la création matérielle des nouvelles bibliothèques et à l'amélioration des bibliothèques existantes.
- à collaborer à la formation et au perfectionnement des personnels chargés de leur animation.
- à enquêter avec les responsables locaux sur les préférences et les goûts des utilisateurs maliens afin d'orienter au mieux le choix des livres.

- à reneuveler, améliorer, augmenter les fonds des bibliéthèques en fonction des besoins et des possibilités financières.
- à assurer la rotation des livres entre les bibliothèques de Régions et les bibliothèques de Cercles, et la diffusion de valises de brous se vers les Arrondissements et les villages.

Cette formule affrirait l'avantage de permettre un approvisionnement périodique des bibliothèques et une étude permanente des besoins sur place par des tournées régulières.

La partie malienne, en plus du persennel d'encadrement du projet, devra fournir des lecaux adaptés et aménagés.

L'équipe proposée peur le projet se compose de :

- . Mile VALLET, assistante technique française
- . Monsieur Sidiki DIABATE bibliothécaire diplêmé
- . Monsieur Mamadou Konoba KEITA, professeur de lettres
- . Mme COULIBALY née Soutoura Coulibaly, aide-bibliéthéoaire

PLAN D'ORGANISATION ET DE DEVELOPPEMENT DU TRAVAIL

Un premier plan quinquennal (1977-1982) a été élaboré par Melle VALLET, discuté et adopté dans la section Bibliathèques, Archives et Centres de Documentation (ci-jointe une copie).

Ce plan perte sur l'implantation et la detatién régulière sur cette période d'un nombre déterminé de bibliothèques de lecture publique par Régions et Cercles. Au bout de cinq ans, ce réseau aura atteint et desservi la totalité des Régions et des Cercles du territoire national (soit une cinquantaine d'implantations).

Cette démocratisation de la lecture n'est pas sans nécesesiter certaines conditions pour un aboutissement fructueux de l'epération. Il s'agira, entre autres, de retenir les données suivantes d'appréciation pouvant aider à ume gestion plus rationnelle.

1. LA CENTRALE DE LECTURE PUBLIQUE

Elle est l'organisme technico-administratif au sein de la section Bibliathèques, Archives et Centres de Decumentation, chargé de la planification, de la gestion et de l'animation de l'ensemble du réseau national des bibliathèques de lecture publique. A ce titre, elle abrite le projet franco-malien qui en est un maillon. Elle supervise techniquement le développement, du projet et en rend compte périodiquement à sa section, cette dernière étant placée sous la tutelle administrative de la Division Arts et

Lettres. La Centrale de Lecture Publique siège à la Bibliothèque Nationale.

2. LES PRISES DE CONTACT

Elles sont le préalable indispensable à la bonne marche et à la réussite théorique et pratique du projet. A des fins d'enquête et de recherche des voies et moyens aidant à la réalisation des objectifs, des prises de contact doivent être faites et la collaboration des Ministères suivants acquise :

2-1. LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Qui aura à informer et à intéresser les autorités scolaires dans les localités d'implantation des dites bibliothèques. En effet, il ne fait nul doute que la participation et I'adhésion dynamique des maîtres et des élèves dans les localités seront déterminantes quant à l'animation des bibliothèques qui devront, autant que faire se peut, être inscrites aux emplois du temps. Minsi, les mercredi, jeudi ou samedi après-midi par exemple, des lectures dirigées ou des séances d'initiation peuvent être envisagées avec les Etablissements scolaires. Dans les Cercles ou les Arrondissements il peut arriver que seules les autorités scolaires seient en mesure de soutenir matériellement et moralement ce projet : elles pourraient, dans ce cas, lui allouer une salle de classe provisoirement, et confier la responsabilité locale du projet à un maître d'enseignement. Parallèlement les programmes d'enseignement guideront le choix des ouvrages.

2-2. LE MINISTERE DE L'INTERIEUR

Pour convier les différents Goûverneurs, Maires, Commandants de Cercle et Chefs d'Arrondissement à soutenir matériellement et moralement le projet. A titre indicatif, les Gouverneurs ou les Maires peuvent trauver un local de choix pour la circonstance et l'aménager dans les capitales régionales.

2-3. LE MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

ayant des agents ou des structures de développement économique (opération Riz - Opération Mil, etc...) en zônes rurales, peut, là eù il est représenté, apporter son concours en matériel, voire en personnel, à l'épération de lecture publique. Les agents en place doivent être intéressés par la matière à lire.

Le projet pourrait également bénéficier des précieuses expériences accumulées par ces institutions dans leur collaboration avec les populations de l'intérieur.

.../...

2-4. LE MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Ce Département a, dès les débuts, manifesté son intérêt paur le projet. Il s'agira en cet endroit d'acquérir la papulation enfantine du Mali à la cause de la lecture publique, de manière à ce qu'en fin de pracessus, l'habitude et la conscience de la lecture s'installent dès le jeune âge. L'équipe du projet mura, pour ce faire, à travailler sur les programmes d'enseignement des jardins d'enfants ainsi qu'avec leur personnel d'encadrement; de même que pour les établissements d'enseignement, ces pragrammes seront canditiannés par la lecture. Ce Département ministériel aura deno à informer l'ensemble de ses établissements et à les sensibiliser à la valeur et à l'impact respectable du projet sur le pracessus éducationnel des enfants. Il doit faire appel à leur disponibilité entière pour la réussite des bibliothèques dans les localités où ils se trouvent.

3. LES OUVRAGES ET LEUR TRAITEMENT

L'acquisition et le traitement des ouvrages sant à la charge de la partie française qui se fera également le devoir de les véhiculer à l'intérieur du pays et dans les différents centres concernés. Le travail d'équipement technique des livres en vue de les rendre plus résistants aux aléas des prêts, sera exécuté par la sous-section de reliure de la Bibliathèque Nationale. Notans au passage que près de sept mille livres sant en attente à Bamake et devront être distribués (veir rapport de Melle VALLET) aprèse avrir été équipés. En attendant la réception du matériel d'équipement en commande, ces livres sont stockés dans les locaux du Service Culturel de l'Ambassade de France au Mali. Le cheix des ouvrages sera fait conjointement par le responsable malien du projet et son homologue française pour le Ministère français de la Coopération, selan, entre autres, les critères du hesein de lecture, de culture et d'instruction générale et la nécessité de perfectionnement socio-culturel de l'usager malien. Des commandes régulières des publications des Editions et Imprimeries Populaires du Mali serent effectuées. Il en sera de même pour tout ouvrage utile concernant l'Afrique ou écrit par les africains. Des abonnements aux revues nationales de recherche et de vulgarisation scientifiques, "Etudes Maliennes" et "Sankerë",

Dans chaque bibliathèque, il y aura un fonds fixe destiné à la consultation sur place et un fonds retatif prévu pour le prêt. Il y existera aussi une collection spéciale à l'adresse de la lecture pour enfants.

entre autres, pourront également être envisagés.

4. DIVERS

Pour les déplacements périodiques de la Centrale de Lecture Publique (à Bemako) vers les bibliothèques de l'intérieur (Régians, Cercles, etc...) en vue des distributions d'ouvrages et des inspections techniques de gestion, la partie française mettra à la disposition de l'assistant technique français accompagné de ses partenaires maliens un véhicule spécialiement équipé à ces fins, avec un chauffeur. L'entretien du véhicule et le traitement du chauffeur sont à la charge de la dite partie. Chaque déplacement nécessitera l'obtention d'un ordre de mission qui sera délivré par le ministère de tutelle du projet. Les bibliothécaires maliens qui seront en déplacement serent à la charge du Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture. Dans un premier temps, le Chef de la Section Bibliothèques, Archives et Centres de Documentation aura à effectuer avec Melle VALLET une tournée dans les différentes capitales régionales et dans certains Cercles afin de prendre contact avec les responsables locaux intéressés (Gouverneurs, etc...) et de situer les disponibilités existantes peur l'accueil du projet.

CONCLUSION

L'importance du projet franco-malien n'est plus à démontrer quand l'on sait qu'au beut d'un certain nombre d'années, des bibliothèques de lecture publique pourraient systématiquement surgir dans bon nombre de nes localités. Il serait opportun de signaler cependant qu'un encadrement efficace et suivi du travail doit prévaleir afin de pouvoir escompter ce que les uns et les autres sont en droit légitime d'en attendre. Ces bibliothèques sont, entre autres, des messagères de la politique de formation culturelle, l'une des tâches fondamentales assignées à notre jeune Département. Elles posent le premier pas de la lecture publique vers nos grandes masses populaires.

Elles devront concilier, ce faisant, la solution du besein de lire et celle encore plus importante de la nécessité fondamentale d'inculquer l'habitude et la conscience de lire dans l'homme malien. Dans cet esprit, la recherche permanente de solutions et de méthodes appropriées doit être peursuivie à chaque percée sur le terrain.

Il serait souhaitable, à titre de recommandation, d'organiser une intervention radiodiffusée et par la pressé écrite pour expliquer et faire soutenir cet important projet de bibliothèques que peus nous propo-

sons d'appeler "Opération Lecture Publique".

LE MINISTRE

Mahamane TOURE

A N N E X E II : Liste du personnel de la centrale de lecture publique au 3I décembre 1981

M.Mamadou Konoba Keita, Professeur d'enseignement seconadaire général détaché auprès du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture depuis Octobre 1977, Responsable de I'Opération-lecture publique.

Mademoiselle Dominique Assistante technique française, codirecteur Vallet de l'Opération lecture publique.

Monsieur Zanti#gui Professeur d'enseignement secondaire géné-Doumbia ral détaché auprès du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture depuis 1980.

Monsieur AI Hady Koïta, Professeur d'enseignement secondaire général détaché auprès du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture depuis 1980.

Monsieur Broulaye Diplômé de l'Ecole des Bibliothécaires, Archi-Magassouba, vistes et Documentalistes de Dakar en service au MSAC depuis 1981.

Monsieur Karimou Diplômé de I'Ecole des Bibliothécaires, Archi-Diakité, vistes et Documentalistes de Dakar en service au MSAC depuis 1981.

Mademoiselle Aminata Diplômée de l'Institut National des Arts Baba Cissé, (INA) de Bamako

Madame Touré Mariam , Sécretaire-dactylographe.

N.B. L'Opération-lecture publique tourne depuis le I4 Novembre I98I avec un personnel réduit à six membres : le responsable est en stage de spécialisation à I'ENSB depuis cette date : il en est de même pour Monsieur Zantigui Doumbia qui lui séjourne en Belgique pour un stage de spécialisation de douze mois. Les fonctions de responsable sont actuellement assumées par Monsieur AL HADY KOITA.

A.N N E X E III : liste du matériel de la Centrale de lecture publique au 31 Décembre 1981.

- 6 étagères en bois : salle de travail de l'Opération-lecture publi- que.
- 1 machine à écrire portative Olivetti manuelle.
- 1 machine à écrire Olivetti électrique Editor 4
- 1 machine à caleuler Olivetti manuelle
- 2 fichiers en bois de 30 tiroirs Borgeaud + socles-placards
- 1 bureau métallique Strafor 180 x 80
- 4 chaises de bureau rembourrées
- 1 armoire métallique Strafor
- 2 classeurs métalliques 10 cases Strafor verticaux
- 1 escabeau 5 marches
- 1 classeur métallique 3 tiroirs Strafor (dossiers suspendus)
- 3 classeurs métalliques 5 élements de 2 tiroirs Strafor = socles (pour fiches perforées)
- 3 étagères en bois (dans la petite salle du fonds témoin de l'Opération-lecture publique)
- -20 caillebotis en bois dans la salle des réserves
 - 1 duplicateur Gestener 466S
- 1 aspirateur traîneau Moulinex 803TC
- 1 machine à écrire IBM électrique standard 42 cm avec 4 caractères spéciaux pour la transcription des langues nationales
- 1 cisaille Rougier et Plé sur établi en bois
- 7 presses à relier = outillage de reliure | Ce matériel est desti-
- -25 magnétophones à cassettes Belle et Howel type 3185
- -500 cassettes C 60 3M

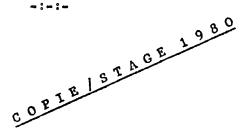
Ce matériel est destiné aux bibliothèques de lecture publique. Annexe IV

MINISTERE DES SPORTS DES ARTS ET DE LA CULTURE

REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple - Un But - Une Foi -:-:-

DIRECTION NATIONALE DES ARTS ET DE LA CULTURE

-:-:-



LETTRE CIRCULAIRE Nº 161 / DNAC

A TOUS COMMANDANTS DE CERCLES ET GOUVERNEURS DE REGIONS

OBJET : Statut provisoire et modalités de fonctionnement des bibliothèques de Lecture Publique

Messieurs,

Comme vous le savez, le Ministère des Sports, des Arts et de la Culture a l'initiative, avec l'aide de l'Etat Français, d'un réseau de bibliothèques de lecture publique visant à desservir 1 ensemble des Chefs-lieux de Région et des Chefs-lieux de Cercle de la République du Mali.

Le projet prévoit donc la mise en place de 46 bibliothèques dotées de 1000 livres chacune. Les 22 premiers centres ont été inaugurés en 1979, la campagne 1980 a débuté en janvier. Institutions démocratiques de culture et de formation, ces structures sont un nouvel acquis du peuple tout entier au service du développement : elles requièrent toute notre sollocitude.

En attendant que vous parviennent les textes législatifs en la matière, soumis à l'Assemblée Nationale pour étude et approbation, la présente lettre circulaire a pour objet d'attirer votre attention sur le statut provisoire et les modalités de fonctionnement de ces nouvelles unités :

1) Les bibliothèques de lecture publique sont des structures administratives : en tant que telles, elles sont placées sous l'autorité des Commandants de Cercles. Elles dépendant au niveau régional des Bureaux du Patrimoine Culturel au sein des Directions Régionales des Sports, des Arts et de la Culture.

- 2) Elles sont gérées par des agents-bibliothécaires préalablement formés et tenus de rendre mensuellement compte de l'activité de leur centre par un rapport adressé à la Centrale de Lecture Publique à Bamako.
- 3) Les Commissions Locales pour le Patrimoine Culturel, représentatives de l'ensemble des populations concernées (Administration, Mairie, Associations démocratiques et populaires, Enseignement; Travailleurs, Parents d'élèves, Femmes, Jeunesse, et toute autre personne susceptible d'apporter son concours à l'entreprise), assistent les bibliothécaires dans leur tâche, recherchent les réponses appropriées aux questions qui peuvent se poser dans la gestion et dans l'animation des centres, en un mot prennent activement en charge la vie de la bibliothèque.
- 4) La Centrale de Lecture Publique siège à Bamako : elle est hébergée dans les locaux de la Bibliothèque Nationale. Ses responsables sont chargés de la commande, du traitement et de l'acheminement des livres vers les bibliothèques de Cercles.

Elle assure la formation des agents-bibliothécaires.

Par des visites périodiques, techniques et de contrôle, elle veille, en liaison avec les autorités administratives sur place et les Bureaux Régionaux du Patrimoine Culturel, au bon fonctionnement du réseau ./.

BAMAKO LE 21/2/1980

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES ARTS ET DE LA CULTURE

AMPLIATIONS

Gouverneurs de Régions 8
Cdts de Cercles 46
Bibl Lecture Publique 46
Opération Lect Publique 2
Division Patrim Culturel 2
DNAC 2
CAB/MSAC 2
Minist Int et Urbanisme 1

Signé : Boubacar N. KEITA

OF STUDION PROTORS MANY AND ANY TOTAL MANY STREET AND S	ــــــــــــــــــــــــــــــــــــــ		Annexe V
SILVEROUR DE		A mable a	to la Patrale de
-:- Condendad	J D' = 1	•	euako
- Rapport du mois de novemble - Statistiques quotidéeunes de le Et et des fonds Composition des publice	bre 1981 aucc	入型イス人入	

RAÇU , le SI ASSO, IL 2 Bocombre 1951

Le Bibliothécaire de SIKASSO A Monsieur te les ponsable de la Contrale de Locture Publique

Bamako

Objet = Rapport d'adirité du mois de (Novembre 1981)

Monieur le Responsable,

Comme senumée précédentuant, j'ai jour d'un mis de congé que m'a de vr. salutaire. J'ai répris du service le 6 novembre. Evidenment ce feet une péris dure pour le lectours. Mais tout vient d'entrer dans l'ordre. La bibliottique repris et retruvé son atmosphère des temps de grande affluences les riches! testeut.

Actuellaneaut, les activités patitiques sont delle chez nous qu'il nous feet prat quenent emposible de faire face à la distribution soleunelle des cadeaux no lectours par la Commission n'a pous encore pue se revenir. Mais cela on dra croyez-un; le livres sont là en trè bon état.

Comme mentionné dans le fiches dechniques, nous avons perdu ce nois des livres: L'authologie de la présie africaine de Senghor et John Kennedy (1 graphier du fonds américain. Hos auqueles que n'ent pas abouti, se poursueux Ruen de spécialement important à vous notifier, sant qu'une visiters. rait en ce moment salutaire pour vous.

falutations distinguées.

Pour visas,

Likasso, le 2 Décembre 1981

Le Dr des Sprits, Arts et Culture B. I. Bore

OPERATION	LEC	IURE	PUBLIQUE	į
Bibliothic	ue.	4.14	aua	

HAPPORT DU MOIS DE Havembre 1981

I - ETAT DU FONDS (au dernier jour du mois)

ore de livres sur les-rayons	534 (1)	
ore de livres en prêt depuis es d'un mois	<u>36</u> (1)	
		_2
		2/
	SU -	
Total	580	5
		res rentrés
	Total Indiquer ci-après le cas échéar dans le mois et compris dans ce Dotation de la Centrale Dons (origina)	ore de livres en prêt depuis ore de livres en prêt depuis ore de livres perdus par les ceurs ore de livres retirés de la circus- con (détériorés, à réperer) Total 580 Indiquer ci-après le cas échéant les nouveaux lividans le mois et compris dans ces chiffres : Dotation de le Centrale Dons (origine)

commentaires: Nous arms perdu ce mis-ci deux livres to en portants: l'authologie de lenghor et la vie du Prendent Kenidy du fonds américain. Nos enquêtes continuent.

II - COMPOSITION DU PUBLIC

Nombre de lecteurs à la fin du mois précédent

Inscrits pendant le mois

Total par catégories

Total Jeunes et Adultes

Total lecteurs à la fin du présent mois

Jeu	n e s	Adultes									
Garçons	Filles	Hommes	Femmes								
153	26	40	24								
4	3	4	. 0								
157	26	44	٤4								
	183	6	3 8								
251											

Commentaires: les inscriptions se font d'une manière récépulière, na elles se font quand mens. Comis nons arons euregistre irè peu d'abonne ments. Lu Lital deux.

III - COTISATIONS
(Rentrées du mois)

/ cotisations Jeunes à invo / F = 1000 F

/ cotisations Adultes à 1000 / F = 1000 F

IV - STATISTIQUES QUOTIDIENNES DE FRET

A - Livres de la 1 re catégorie : lecture assez facile : PASTILLE JAUNE

	1								. ,	
		A	·	C	ļ	Q	200	+ B	000 a	900
date	Λ	J	Λ	: J	Λ	J	; <i>i</i> .	J	A	J
V 6-11-81	14	12	12	17	5	5			1	1
S. 7-11-81	-	17	12	14	2	7	 			<u> </u>
L 9-11-81	2	17	4	12	4	g	<u> </u>	ļ	-	ļ
M-10-11-81	4	21	3_	17	2/	2	ļ	1	1	
H_M-41-81	7	12			2,		1			1
I-12-11-81	Re	cepti	m	decre	tair	e go	l Ad	<u>jorn</u>	t UN	PM
V 13-11-81	5	12	:	4	2					
S-14-11-81	4	17	2	4	4_	11.		1	<u> </u>	2
1.16-11.81	7	17	1	8	2	12		1	1	1
M-17-11-81	5	12/	4	7	4	12		1	2	4
M-18-11 81	7	14	2	12	2	7_	1	ع))	1
1.19-11.81			Fe	rie					; 	
V 20 - 4-81	4	12	2	5	7	4				
S_21_11_81	थ	7	7	y	10	10	2/	1		
L 23-11-81	4	12/	3.	7	7	13				શ
N 24-11-81	2/	U	4	6	3	7			1	L
H 25_11_81	7	4	6	4	6	14	2	1	1	Ł
T 26-M-81	2	ų	\$	1	2	3				
V &7 M.81	4	3	Ħ	z		!				
5 28-11-81	2	<u></u>	5	Ĝ	6	5		1		1
L · 30 -11 - 81	4	7	2	5	e/	5			1	1
	76	202 /	83	130	74	149	06	00	08	16
exient pept	1	1		1					boro	
*			7	1. T. T. Marie	Take . A	, . 			-	

V - STATISTIQUES QUOTIDIENNES DE PRET (suite)

B - Livres de la 2 me catégorie : lecture plus difficile : PASTILLE VERTE

	600	a 300	40	0	300 a	100	80	0	89	6	90	0	920	+ B	R	
date	A	J	A	J	A	J	A	J	A	J	A	J	A	J	A	J
6-11-81	12	14		4	2	4	и	7	10	10	-	9	1	3	4	12
7-11-81	7	U	2	2	2	7	4	10	12	10	1	4	4	2	7	9
9-11-81							5	11	7	12		3		2	5	12
10.11.84	1	2	ų	21		u		6	La La	9		5	4	1	7	7
11 11 81						2	4	E	2	7	1	4	8	2	7	11
12-41.81	Ro	cepti	m	ecre	aire	Gen	eral	Ad	oint	· u	DPN	1				
13_11-81	1	4		4	2	7	8	5	9	7				4	Ц	2
14-4-81						4	2	4	4	8	2	7		2	7	12
16-11-81	4	11	2/	4	3	4	4	7	5	6	1	5	2	2	9	9
17-11-81	4	112/	1	4	4	4	7	4	7	9	2	6	4	4	10	8
18-11-81	!	14	2	2	4	2,	7	5	2	7	2	2	4	2	7_	12
19-11-81	ļ		F	er	ie										<u></u>	_
20-11-81	4	ų	Ц	2	2	1	4	3	2	8	1	1	ے	2	5	7
U-M-81						! 			4	5					3	4
22-11-81	1	2	1	1	શ્	Ц	1		3	7		1	A		40	10
24-11.81	2	y	1	7	4	2,	2	2	Ø	6	2	2	3	1	7	9
25-11-11	12	3_	1_	4	4	3_	ц	6	9	3		A	2	1	5	6
26-11-81	4	ц	4	2	4	2/	4	4	5	7	ļ				4	9
7-11-81	2	2		1	ų	2	3	3	4	8		1	1		5	5
8-11-81	1	1	3	2	೭	٧,	2	Н	5	5				2	7	9
0-41-81	ч	1	5	3	4	ئد	2	7	7	4	1	2	-		9	1
	51	36	27	44	40	56	60	93	107	138	13	53	31	30	122	16
	ane	7	uille	Cer		i	ecte			١, .	}	13 se	ts et	(suc	1	110
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	*								1							!
iars 1980)	;	T -								1						:

Herewhere 1981

VI - AUTRES ACTIVITES DU MOIS

(Présentation d'oeuvres, conférences, débats, lectures dirigées, visites guidées, expositions, réunions de la Commission Locale pour le Patrimoine Culturel, etc. et toute autre activité en faveur de la lecture : dates - participants - résumé de chaque manifestation) :

Nous m'arms encore rien entrepris. Nos thems d'exprse' ont distribrées, mais is enférenciers un cont pass encore prêt, fra nous est d'attendre ta situation politique qui est quel que per electrisée, fait que nos responsables ne cont jamais sur place. Hous espérons pouvoir demarrer d'un bon pred de Jamier 1981

VIII -- COURRIER CIRCULAIRE

(Cette page eat réservée aux expériences intéressantes que vous avez pu faire et que vous estimez susceptibles d'âtra exploitées par d'autres bibliothèques. Vous êtes invités également à poser ici les questions pour lesquelles vous sollicitez les réponses ou le concours de vos collègues des autres Cercles ou de la Centrale de Lecture Publique)

le mis, ci, our demande de l'APE de l'Arrondusse ment Centrale, nons avons relie Eong cents livres destinés à see école. En pleus mon arms relie de livre de pres que tons des res pousables que se sont jusqu'ici secre près de notre unité et cela gratuitement. Hous pensons que or nons entineurs de recevoir de marchés l'unité parra survivae toute seule.

Le chef du Patrimoine

Plo Region Region

Le Responsable Regional des foitoblistée pues

) Lando Ng

de Directeur Régio-

Le rapport mensuel comporte sept pages et huit paragraphes : il est à adresser au début de chaque mois et en un exemplaire à la Centrale de Lecture Publique à Bamako. Il portera les visas du Commandant de Cercle et du Directeur Régional des Sports des Arts et de la Culture -90-

DIRECTION REGIONALE DES SPORTS DES ARTS ET DE LA CULTURE REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Fo

BUREAU REGIONAL PATRIMOINE CULTUREL

SEGOU

SEGU, LE 29 MAI 1981

RAPPORT

LE CHEF DE BUREAU REGIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL

SEGOU

A MONSIEUR LE RESPONSABLE DE L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE

BAMAKO

MONSIEUR.

J'ai l'henneur de porter à votre connaissance ce qui suit : du 2 au 10 Mai, une délégation de l'UNJM a sillonné la région en vue de prendre contact avec les différentes sections. En ma qualité de représentant de la Direction Régionale de la jeunesse, ce fut l'occasion inespérée pour moi, de me rendre compte en même temps que les carardes de l'UNJM de l'état actuel de chacune des bibliothèques.

La situation se présente de la manière suivante selon les cercles:

- BAROUELI

- Salle *éjà construite par l *A.P.E.

6 Travail restant : le battant et les étagères

- Agent bibliothécaire déjà choisi non formé. Son nom et prénom: Alassane DIANE (MSC chargé de l'Anglais)

- BLA

- Bibliothèque fonctionne bien

- Travail soigné du Bibliothécaire

- Mise sur pied du comité local de gestion

- MACINA

- Salle assez convenable compte tenu des possibilités limitées du cerole.
- Impossibilité pour l'administration de contruire avant le delai une nouvelle salle.
- Agent bibliothécaire encore non désigné pour remplacer le premier.

- NIONO

- Seule bibliothèque qui fonctione parfaitement bien : salle bien aérée bibliothécaire bien soigné régularité des rapports -
- Mise sur place pied du comité local de gestion.

- SAN

- Salle *eja prete

- Agent bibliothécaire *ésigné *u nom *e Mr Sey *ou KONATE
- Pormation sera faite très prochamment à Koutiala.

••••/•••

- SEGOU

- Salle en construction (travaux en cours)
- Agent bibliothécaire désigné mais n'a pas suivi de formation pour le moment
- Se renara ans les quelques jours à Sikasso pour son stage

- Son nom et prénom : Mr. Baba DICKO Enseignant.

- TOMINIAN

- Salle déja prête
- Agent non désigné

N.B: Partout les commandants de cercle, les présidents des A.P.E. ont manifesté le désir ardent de tout mettre en ceuvre soit pour achever les travaux de construction, soit pour activer la formation des agents désignés.

Espérons que ces voeux se traduisent en réalité d'ici juillet.

LE CHEF DE BUREAU

Soumaila M. TRAORE

-92-

MINISTERE DES SPORTS DES ARTS
ET DE LA CULTURE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

DIRECTION NATIONALE DES ARTS
ET DE LA CULTURE

BAMAKO, le 25 août 1981

A tous Bibliothécaires de l'Opération Lecture Publique

RAPPORT STATISTIQUE DES BIBLIOTHEQUES DE L'OPERATION LECTURE PUBLIQUE 1980

Veuillez trouver ci-joint un tableau récapitulatif des activités du réseau de l'Opération Lecture Publique pour la période du ler décembre 1979 au 31 mars 1981, accompagné d'une étude précédemment établie sur les genres de lectures.

Les résultats sont encourageants dans l'ensemble et doivent inciter à la persévérance. Nous vous en exprimons notre satisfaction. Cependant, de l'examen comparatif des 40 bibliothèques en fonctionnement, les remarques suivantes peuvent être faites:

- 1) Les rapports mensuels sont souvent négligés, certaines bibliothèques laissant la Centrale à Bamako totalement sans nouvelles, tandis qu'il est indispensable que nous soyons informés de la vie des Centres. Nous comptons sur votre compréhension pour remédier, chaque fois que nécessaire, à cette situation.
- 2) Des pertes importantes d'ouvrages se sont parfois produites : nous souhaitons que tous les moyens soient mis en oeuvre pour leur récupération.
- 3) Les chiffres concernant les lecteurs et les prêts de livres sont significatifs du fonctionnement de chaque unité. Les bibliothèques en difficulté doivent pouvoir, sous l'autorité du Commandant de Cercle, avec l'appui de la Commission Locale du Patrimoine Culturel et sur les avis que l'équipe chargée de l'Opération a pu donner à son passage dans votre Cercle, trouver les solutions appropriées aux problèmes de local, de mobilier et de personnel qui viennent encore entraver la bonne marche de la structure.

A ce sujet, j'ai l'honneur de rappeler ici les termes de la note circulaire Nº 161/DNAC du 21 février 1980 définissant le statut et les modalités de fonctionnement des bibliothèques de lecture publique, lesquelles sont des structures administratives placées sous la tutelle du Comman dant de Cercle.

4) On constate la rareté quasi-générale des séances d'animation : il s'agit pourtant, à notre sens, du meilleur moyen pour attirer le public. Le Mali étant un pays à civilisation orale, et où on lit peu, il convient de créer autour du livre d'autres animations (cf. la note circulaire N° 21/DNAC-DPC du 21 janvier 1931. D'ores et déjà les bibliothèques qui marchent le mieux sont celles où le responsable a su faire preuve d'initiative.

Dans ce domaine, nous fondons des espoirs sur les possibilités qu'offre la collecte des traditions orales confiée aux bibliothèques de l'Opération Lecture Publique: au cours du récent stage tenu à Bamako, traize unités en effet ont reçu l'équipement nécessaire à cette nouvelle fonction. Notons au passage que toutes les bibliothèques sont concernées par ce volet d'activité: d'autres regroupements de responsables et d'autres dotations se feront ultérieurement.

5) Le manque de dynamisme des Commissions Locales du Patrimoine Culturel : nous restons convaincus que le succès des centres de lecture publique dépend pour la plus grande part de la prise de conscience des utilisateurs sur place, et par conséquent, de l'efficacité des Commissions Locales du Patrimoine Culturel les représentant.

Enfin il reste 6 Cercles à pourvoir pour lesquels les livres sont prêts depuis maintenant trois ans. Nous nous en remettons à la diligence de tous pour que d'ici à la prochaine rentrée scolaire, les questions de local, de mobilier et de personnel soient partout réglées de manière à permettre ces dernières ouvertures.

Profitant de cette occasion pour vous remercier de votre collaboration, je vous prie de croire en mes sentiments cordiaux.

LE DIRECTEUR PATIONAL DES ARTS ET DE LA CULTURE

Brehima MARIKO

AMPLIATIONS

MSAC	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	۰	•	•	•	•	•	•	•	•	1
DNAC	•	•	۰	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1
Bibli	ot!	hèc	qu	es	de	e I	Lec	eti	1 r e	e 1	Pul	1:	iqı	ıe		•	•	•	•	•	46
Comman	nda	ani	ts	de	: (Cei	rc]	Les	3	•	•	•	٥	•	•	•	•	•	•	•	46
Commi	s s :	i oı	as	Lo	oca	1 16	es	d١	1]	Pat	r	imo	oiı	ne.	Ct	ılı	tu	re:	1.		46
DRJSA	3	•	•	•	•	•	0	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	٠	•	7
Burea	uх	Re	ég:	ior	ıeı	ıх	d١	ı	?at	ri	lmo	oir	ne	Ct	111	tu	re]	L			7
Gouve	me	eui	rs	de	e F	Rég	zi c	ons	;	•	•	è	•	•	•	•	۰	•	•	•	7
Minis	tèi	re	de	e 1	1]	Int	é1	rie	uı	r	٥	•	•	۰	•	•	•	•	•	•	1
Centra	ale	e d	le	Le	ct	uı	e	Pι	ıbl	lic	ļue	2	•	•	•	•	•	•	•	•	1
Archiv	res	3								•					۵						12

MINISTERE DES SPORTS DES ARTS ET DE LA CULTURE

Bamako, le 8 août 1981

OPERATION LECTURE PUBLIQUE

RAPPORT D'ACTIVITE 1980 Elements des rapports mensuels au 31.3.1981

Nombre de bibliothèques analysées 30 Nombre de livres en place 16.707 Nombre de lecteurs inscrits 4.698 - JEUNES Carçons 2,113 - JEUNES Filles 540 2,653 - ADULTES Hommes 1.873 - ADULTES Femmes 1 72 2.045 Le public JEUNES compte 20 % de Filles Le public ADULTES compte 8 % de Femmes Nombre de communications (sur place et prêts à domicile) 50.571

- Lecteurs JEUNES 26.462
- Lecteurs ADULTES 24.109

Le public JEUNES emprunte 52 % des livres

- Lectures faciles (niveau JEUNES) 25,206
- Lecture difficile (niveau ADULTES) 25.365

÷

TATESTEDE DES SPORTS DES ARTS ET DE LA CULTURE DU MALI

KAPPURT STATISTIQUE Nº 2 : 1 9 8 0

PERIODE DU 1.12.1979 AU 31.3.1981

	CERCLES	de ts	FONDS en pla		VRES	Nbre d		LECTEUF		ation)		UNICATIONS	êts-domic	e de es d' tion	Réunions de la Commis. Locale du Patrim.Cult
	et dates d'ouverture	Nombre de rapports reçus	Dépat	Reste	Pertes.	Garç.	Filles	Hom.	Fem.	Total	Aux Jeunes	Aux Adultes	Total	Nombre d séances animatio	Réuni la Co Local Patri
•	<u>KAYES</u> 18 déc 1978	14	5 3 6	507	29	10	-	44	1	55	224	381	605	0	0 !
	YELIMANE (12 avr 1981)	-	440	440	-	-	_	-	-	_	-	_	· :	-	-
	NIORO 22 déc 1978	8	444	441	3	8	2	31	2	43	153	169	322	0	0
	KENIEBA 30 Déc 1978	9	456	445	11	38	16	60	5	119	239	440	679	0	0
	BAFOULABE (18 avr 1981)		444	444	-	-	-	_	-	-	_	_	-	-	-
	KITA 26 jan 1980	11	445	445	0	26	4	26	0	56	47	19	66	0	0
	DIEMA	-	-	-	_	-	-	_	-	-	-	-	-	-	_
	KOULIKORO 9 fév 1979	3	390	374	16	1	0	88	9	98	16	379	395	0	0 ,
	BANAMBA	-	-	-	! - !	-	-	-	-	-	-	-		-	- !
	NARA 24 fév 1979	2	443	441	2	1	1	20	1	23	9	87	9 6	0	0
	KOLOKANI 19 Fév 1979	1	287	262	25	5	1	6 -	0	12	1	17	18	0	1
	DIOILA 13 mar 1979	3	366	330	36	(752)	(399)	(362)	(81)	(1594)	(4459)	(4326)	(8785)	1	0
	KANGABA	-	 -	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-
	KATI	_	-	-	-	-	-	-	-]] -	-	-	_	-	-
	SIKASSO 19 mar 1979	10	489	489	0	121	16	21	3	161	(8825)	(3068)	(11893)	2	4
	KADIOLO 19 jan 1979	<u>.</u> 2	231	230	1	_	:	11	2	13	† † 	11	11		0

Page 1

CERCLES et dates	e de res	FOND: en p	S DE LIV lace	RES	Nbre d		LECTEU s ou (f		ation)	COMM (sur plac	UNICATION: e) ou prê	re de ses d' acton	ions a Com. le du im. Cul.	
d'ouverture	Nombi rappo recus	Dépôt	Reste	Perte	Garç	Fill	Hom	Fem	Total	Aux Jeunes	Aux Adultes	Total	Nombre séances animati	Reunions de la Co Locale d Patrím, C
KOUTIALA 24 jan 1979	14	455	455	0	(439)	(280)	(202)	(30)	(951)	(2891)	(3778)	(6669)	o	0
YOROSSO 18 juin 79	16	452	452	0	30	1	47	4	82	430	1028	1458	1	16
KOLONDIE BA 22 juin 79	5	4 5 5	451	4	(163)	(2)	(3)	(1)	(169)	325	125	450	0	0
YANFOLILA 26 juin 79	0	442	437	5		-	_	-	-	-	-	-	-	-
BOU COUNT 24 aoû 1980	3	434	434	0	-	-	-	-	-		-	-	-	-
SE COU 7 juin 1979	3	371	287	84	101	40	17	1	159	230	3	233	1	0
NIONO 13 jan 1981	2	453	453	О	-	_	-	-	_		-	-	-	_
MACINA 19 mai 1979	1	312	312	0	124	18	6	O	148	-	-	-	-	-
SAN 18 jan 1981	О	464	464	0		_	-	-			_	_	-	_
TOMINIAN 22 juin 79	0	295	283	12		-	-	_		-	-	-	-	_
BLA 20 jan 1981	0	289	289	0	-	_	-	-	eri eri erinak	-	-		-	_
BAROUELI MOPTI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-
TENENKOU 28 nov 1980	2	449	449	0	-	_	_	-	-	(181)	(631)	(812)	2	1
BANDIAGARA 2 mai 1979	13	470	466	4	70	23	55	7	155	2138	857	2 995	1	o

		de ts	en pla	DE LIVR	ES	Nbre d		LECTEU s ou (f		ation)		JNICATIONS ace) ou pa	êt-domic.	e de e d' tion	Com. Com. Com.
	et dates d'ouverture	Nombre rapport reçus	Dépôt	Reste	Perte	Garç.	Fi11.	Hom.	Fem.	Total	Aux Jeunes	Aux Adultes	Total	Nombre de séance d' animation	Reunions de la Co Locale d Patrim.
•	DJENNE 24 avr 1979	0	243	243	0	-	-	-	-	-				-	-
	BANKASS 27 avr 1979	9	446	445	1	29	6	53	4	92	425	677	1102	6	1
	KORO 17 mov 1980	1	429	429	0	7	5	13	3	28	-	-	-	-	-
İ	DOUE NTZA 20 avr 1979	12	454	452	2	1	3	66	1	71	300	662	962	1	1
	YOUVAROU 23 nov 1980	0	301	301	0	- 1	-	-	-	-	-		-	-	-
	TOMBOUCTOU 30 mar 1979	10	491	489	2	94	49	117	38	298	1 842	1973	3815	0	2
	G - RHAROUS 23 avr 1980	2	449	449	0	(97)	(13)	(74)	(1)	(185)	(259)	(296)	(555)	0	0
	GOUNDAM 30 avr 1980	3	437	437	0		-	-	-	_	-	-	_	0	1
	DIRE 1 avr 1979	6	466	464	2	62	4	161	5	232	610	872	1482	1	0
	NIAFUNKE 29 avr 1980	9	457	457	0	26	0	103	4	133	(312)	(1024)	(1336)	0	3
	GAO 11 mar 1980	6	480	449	31	6	1	38	3	48	102	811	913	0	1
	ANSONGO 5 mar 1980	8	436	432	4	122	5	97	7	231	794	916	1710	1	1
	MENAKA 14 fev 1980	5	(431)	(431)	-	13	3	12	1	29	27	145	172	0	1
	BOUREM 10 fev 1980	8	439	439	0	33	5	39	4	81	37	42	79	1	2

								ージソー							Page 4
	CERCLES	de rts	FOND:	S DE LIV	/RES	Nbre d	PUBLIC inscri	LECTE	URS fréquent	ation)	COM (sur pla	MUNICATION ace) ou pr		de de on	. di . Li
	et dates d'ouverture	Nombre rappor	. Dépôt	Reste	•		• • • • •				Aux	Aux Adultes	Total	Nombre de séances d animation	Réunions de la Commis. Locale du Patrim.Culi
	KIDAL 8 mar 1980	O	382	382		_	: : ••	-	-		-	: - ·			- -
•	TOTAL GENERAL	201	16653	16379	274	2379	897	1772	218	5266	24876	22737	47613	18	35
				•	;		; ;	i i				:			
•		The state of the s		1	1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2		:					:	•	;; ; ;	;
				*	i	: :	•	· !	f		1	: :	• : :		
				ļ.	: !					• •	•		i	(:	:
				· ·	; ;								· :		· ·
•	:			t :		· •	:	:	:		•	: .			; :
	· :				·: ;		:	;		•	1	•			:
				:		: :	!		! !		; :	: :		·	i :
	Bamako, Août	1 981		ı	·	:	:	T		:	:		:	•	į

Statistique de lecture

D	de SIKASSO (Sud)		Evenni	e de TOMBOUCTOU	(Morel)			
		4.00		de livres	49I			
Nombre d		492 157		rs inscrits	258			
	inscrits	101	dont H		کر <i>ہ</i>			
dont Hom			**	•	43			
Fem	_		_	arçons 77	1)			
	çonsII7			-	I 5			
	les I6 I33 : + de 20 ans			s : + de 20 ans	L)			
	: + de 20 ans		Jeunes					
_			_	ultes lisent :				
	tes lisent :	. N			aum 7 mais			
	ages calculés sur	y mois	_	ntages calculés ctionnement et :				
	ionnement et sur	1			sur			
2093 com	munications sur p		15/2 P	rêts à domicile	00 4			
		,11%		000-300	11,89 %			
		,07 %		400	5,59 %			
		,96 %		500 - 700 800	5,53 %			
		74 %		896	5,02 % 7,3I %			
	896 <u>21</u>	,02 %		900	8,90 %			
	900 7 R 15,05 20	,97 % 0,64 %		R II,13	18,50 %			
		7,04 70		R 7,37	<u>±0,70</u> /			
Niveau		.99 %	Niveau	A	24,61 %			
Jeunes		5,92 %	Jeunes	C	5,02 %			
ocanes		53 %		Documentaires	7,56 %			
	<u>es lisent</u> :			nes lisent :				
pourcent	ages calculés sur	7 mois		tages calculés				
	ionnement et sur	_	de fonctionnement et sur					
627I com	munications sur p	olace	1406 pr	êts à domicile				
	· 000 - 300 4	4,3 5 %		000-300	8,32 %			
	` 400 3	3,61 %		400	4,97 %			
Niveau		5 , 03 %	Niveau	500-700	6,47 %			
Adultes		5,90 %	Adultes		6,33 %			
		2,23 %		896	13,44 %			
		3,15 %		900	8,10 %			
	(R 10,12 17	7 <u>.98</u> %		R 9,74	17.27 %			
	R 7,86	- 00 d		R 7,53	TO TO 0/			
	A 3:	5,92 % 9,12 %		A	19,13 %			
	C	7,12 %		C	19,13 % 6,25 % 9,67 %			
	Documentaires 2	2,66 %		Documentaires	9,07%			
Total c	ommunications : 8	33 <i>61</i> 1	Total p	orêts à domicile	: 2978			

MINISTERE DES SPORTS DES ARTS ET DE LA CULTURE

REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple - Un But - Une Foi

OPERATION LECTURE PUBLIQUE

WAGON - BIBLIOTHEQUE INFORMATION GENERALE

Le Wagon-Bibliothèque est une structure du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture. Institution démocratique de formation, de culture et d'information ouverte à tous, enfants, adolescents, adultes, ce service gratuit se propose de desservir mensuellement les neuf localités suivantes entre Bamako et la frontière du Sénégal : NEGALA, KASSARO, SEREKORO, TOU-KOTO, OUALIA, MAHINA, DIAMOU, SAME et AMBIDEDI. Un calendrier fixe des rotations informe le public des arrêts du Wagon-Bibliothèque dans chacune des gares concernées.

Restant deux jours dans chaque localité, le Wagon-Bibliothèque procèdera au renouvellement des dépôts de livres d'une part et à une ou deux projections cinématographiques d'autre part. Par ailleurs, le wagon reste accessible à l'ensemble du public pendant la durée des escales pour la consultation d'ouvrages de référence et la lecture sur place des brochures et des revues qui y seront déposées.

Messieurs les Chefs d'Arrondissements sont seuls habilités à recevoir les livres et à assurer leur exploitation au profit de l'ensemble de la population; Dans le cas particulier de Kassaro, cette fonction sera tenue par Monsieur le Directeur d'Ecole.

MENTS Le Waron-Bibliothèque dispose d'un millier d'ouvrages recensés au catalogue général de l'Opération Lecture Publique dont un exemplaire est mis à la disposition des lecteurs de chaque localité. Les livres en prêt sont répartis en deux niveaux : lecture facile reconnaissable à une pastille jaune sur le dos de l'ouvrage et lecture difficile (pastille verte). Les dépôts se composent de TRENTE ouvrages au choix, répartis de la manière suivante 10 Documentaires : catégories 000 à 700 900 B

10 Littérature : catégorie 800 et Romans : catégorie R

10 Albums: catégorie A et Contes: catégorie C
Nota Cependant un dictionnaire encyclopédique Petit Larousse et un dictionnaire de la langue française Micro-Robert resteront en permanence à la disposition des lecteurs des Arrondissements et ne seront pas décomptés dans
le quota des livres en prête

Les livres en prêt sont déposés pour un mois, soit la durée d'une rotation du Wagon-Bibliothèque. Pour faciliter les réservations de livres d'une fois sur l'autre, il est recommandé d'utiliser l'imprimé à cet effet. Le même document permet aussi de formuler des suggestions sur la composition générale du fonds comme sur tout autre aspect des activités du wagon-bibliothèque.

MODALITES DE PRET AUX LECTEURS

L'inscription, qui s'obtient en remplissant l'imprimé correspondant, concerne deux catégories de lecteurs: Jeunes, jusqu'à 20 ans, et Adultes, à partir de 20 ans. L'inscription donne le droit d'emprunter UN livre pour UNE semaine, mais on peut le rendre plus vite pour en emprunter un autre. On peut aussi demander, en présentant le livre, la prolongation exceptionnelle du prêt, possible UNE fois.

L'imprimé intitulé Etat des prêts tient lieu de registre de prêts. Il est présenté chaque mois au responsable du Wagon-Bibliothèque pour un relèvé systématique d'éléments statistiques.

LES RESPONSABILITES DES LECTEURS

- Respecter la durée du prêt! D'autres lecteurs attendent les livres!
- Ménager les livres ! Ils sont un bien commun !
- En cas de perte, le livre sera remboursé au double de son prix . . .

MINISTERE DES SPORTS DES ARTS

ET DE LA CULTURE

OPERATION LECTURE PUBLIQUE

WAGON - BIBLIOTHEQUE

REPUBLIQUE DU HALI Un Peuple - Un But - Une Foi

REGIE DU CHEMIN DE FER DU MALI

CALENDRIER DES ROTATIONS MENSUELLES DU WAGON-BIBLIOTHEQUE - ANNEE 1981

	NE GALA		KASSA	RO	SE PE K	ORO	TOUKO	то	OUALIA		MAHI NA		DIAMO	บั	SAME	•	AMBIDE	EDI	BAMAKO	٥
JANVIER	Lundi	5	Merc	7	Vend	9	Dim	11	Mardi	13	Jeudi 1	5	Sam	17	Lundi	19	Merc	21	Vend	23
FEVRIER	Lundi	2	Merc	4	Vend	6	Dim	8	Mardi	10	Jeudi 1	2	Sam	14	Lundi	16 i	Merc	18	Vend	20
MARS	Lundi	2	Merc	4	Vend	6	Din	8	Mardi	10	Jeudi 1	2	Sam	14	Lundi	16	Merc	18	Vend	20
AVRIL	Lundi	6	Merc	8	Vend	10	Dim	12	Mardi	14	Jeudi 1	6	Sam	18	Lundi	20	Merc	22	Vend	24
MAI	Lundi	4	Merc	6	Vend	8	Dim	10	Mardi	12	Jeudi 1	4	Sam	16	Lundi	18	Merc	20	Vend	22
JUIN	Lundi	1	Merc	3	Vend	5	Dim	7	Mardi	9	Jeudi 1	1	Sam	13	Lundi	15	Merc	17	Vend	19
JUILLET	Lundi	6	Merc	8	Vend	10	Dim	12	Mardi	14	Jeudi 1	6	Sam	18	Lundi	20	Merc	22	Vend	24
AOUT	Lundi	3	Merc	5	Vend	7	Din	9	Mardi	11	Jeudi 1	3	Sam	15	Lundi	17	Merc	19	Vend	21
SE PTEMBRE	Lundi	7	Merc	9	Vend	11	Dim	13	Mardi	15	Jeudi 1	7	Sam	19	Lundi	21	Merc	23	Vend	25
OCTOBRE	Lundi	5	Merc	7	Vend	9	Dim	11	Mardi	13	Jeudí 1	5	Sam	17	Lundi	19	Merc	21	Vend	23
NOVEMBRE	Lundi	2	Merc	4	Vend	6	Dim	8	Mardi	10	Jeudi 1	2	Sam	14	Lundi	16	Merc	18	Vend	20
DECEMBRE	Lundi	7	Merc	9	Vend	11	Dim	13	Mardi	15	Jeudi 1	7	Sam	19	Lundi	21	Merc	23	Vend	25

Référence : Clauses et conditions générales d'exploitation da la voiture bibliothèque roulante du Ministère des Sports des Arts et de la Culture - Contrat en date du 29 juil 1980, signé : le Ministre des Sports des Arts et de la Culture d'une part, le Directeur Général de la Régie du Chemin de Fer d'autre part. Bamako le 10.12

OPE RAT	'I(NC	LECT	URE	PUBLIQUE
WAGON	_	Bí	blic	thio	ue

ARRONDISSEMENT DE	
DATE	

DEMANDE MENSUELLE DE RESERVATION DE LIVRES

1	
3.	
4.	
5.	
6	
/•	
8	
9	
10	
11.	
4.9	
12	
13	
13	
14	
14.	

ARRO	WDISS	EMENT	DE				
TAT	DES	PRETS	DU	AU			

	COTE A/J	AUTEUR	TITRE	· · ·	JECTEUR	A/J	EMPRUNTE LE	rendu le
1			\$!		: 1 *			•
		Ť		a alamaganad (n.) a de l'agli una managanag e l'ilina quai alla 4 de l'armaga lamb agri provincementi di	2			i
		1		andrigunary (in) ya termede hagadi aktivatayanda siyin ti Mayadid	3			:
_			The state of the s	oran i agray - vuo vuossas - i ruongas addividus i illandus saturali. Etä illä internasionilla laikeetti		'		: -
2		<u> </u>		The state of the s	1			1
Ì		1		andrege - a space (south is a real national state and except strongs of the first state and the second	2			
		į į	<u> </u>		3			<u> </u>
3		!			1			
			And the state of t	radingsamaning salangan report experience (1966). Here imper describences	2		and the process of th	
		<u> </u>		. New York Control of the Control of	3			
		<u> </u>						
4		.		- The second of				}
		• •			2			<u> </u>
					3			<u> </u>
5					1	į		
					2			
		:	of the contrast major distributed \$1 forms a sense to traverse). Name i na para del marco i di una di sua di suo del ser del ser di suo di sua di sua di sua di sua di sua d	3			
6				and the same that the same and the same that the same to	1			
۱		 		THE UNIVERSITY OF THE PROPERTY				
		i		ومناهب مياها فواجه والمناه والمناه والمناه والمناه والمناهب والمناهب والمناهب والمناهب	2			
					3			!
7		1		normalise - origin signed his demonstrational efficacion from corr on forficiale entretain - second	1			
		:			2			
		•			3			
8					1			
-		1						
		•			2			
!	·				3			

Annexe IX INDEX DES SIGLES.

A.N. : Archives nationales

B.L.P. : Bibliothèque de lecture publiquee.

B.M.D.A. : Bureau malien du droit d'auteur.

B.N. : Bibliothèque nationale.

B.R.A.L. : Bureau régional pour le dévéloppement des arts et des lettres.

B.R.P.C. : Bureau régional du patrimoine culturel.

C.E.D.R.A.B.: Centre d'études et de recherches Ahmed Baba.

C.M.D.T. : cCompagnie malienne pour le développement des

textiles.

C.M.L.N. : Comité militaire de libération nationale.

C.N.R.A. : Commission nationale pour la réforme administrative.

D.A.L. : Division des arts et lettres

D.N.A.C. : Direction nationale des arts et de la culture

D.N.A.F.L.A.: Direction nationale de l'alphabétisation fonction-

nelle et de la linguistique appliquée.

D.P.C. : Division du patrimoine culturel.

D.R.S.A.C. : Direction régionale des Sports, des Arts et de la

Culture.

E.B.A.D. : Ecole des bibliothécaires, archivistes et documen-

talistes.

E.D.I.M. : Editions-Imprimeries Populaires du Mali.

I.F.L.A. : International federation of librarians associa#:

tions.

I.N.A. : Institut national des arts.

M.A. : Maison des artisans

M.J.S.A.C. : Ministère de la jeunesse, des sports, des arts et

de la culture.

M.N. : Musée national

M.S.A.C. : Ministère des sports, des arts et de la culture.

O.D.E.M. : Opération pour le développement de l'élevage-

Mopti.

O.D.I.K. : Opération pour le développement intégré du Kaarta.

O.D.I.P.A.C.: Office pour le développement intégré des produits arachidiers et céréaliers.

P.N.U.D. : Programme des Nations Unies pour le développement.

S.B.C.D. : Section Bibliothèques et Centres de documentation.

S.O.N.A.R.E.M: Société nationale pour la recherche minière.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.

- 1) Sur le Mali.
- DECEAENE (Philippe).- Le Mali.- Paris : P.U.F., 1980 (Que saisje ?, Le Point des connaissances actuelles, nº 1841)
- Mali. Séminaire national sur les Bibliothèques, Archives et Centres de documentation. Bamako. 1.1978.
- Notre librairie. Club des lecteurs d'expression française. nº 46-47, janvier-avril 1979 : Guide 1979 du Bibliothécaire.
- 2) Sur les bibliothèques en général:
- RICHTER (Noé). Les Bibliothèques : administration, institutions, fonctions. Villeurbanne : Presses de l'ENSB,1977.
- 3) Pour la rédaction de l'avant-propos, nous avons fait appel à :
- CHEVRIER (Jacques).- Littérature nègre : Afrique, Antilles, Madagascar.- 3è éd. rev.et mise à jour. - Paris : A. Colin, 1974.
- NORDMANN-SEILER (Almut).- La littérature néo-africaine.- Paris :
 P.U.F., 1976 (Que sais-je?, Le Point
 des connaissances actuelles, nº 1651).

Le Courrier de l'Unesco/Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. mensuel, août septembre 1979.



29e 5: Note (1). Le Soudan français. - Ed. maritimes et coloniales. lité par DECRAENE (Philippe) in.-

ge 6: c) ligne 6 = zone

ge 9: Yanfolila

e 12: Note (1). bibliothèques.

17: Ligne 3: potentiel

3: A.- Namadou Konoba Keita

6: Voir page 27 pour la pute de la dernière phrase

9: lignes et/ou

: 41, paragraphe 2: on pourrait

je 42, ligne 4 : figurent déja

P43 b.1-a, ligneg: Ce.contact

45 b.1-d, ligne 6: Constituerait.

248 b. 4-9 av-dernisse ligne: intelligence

1056 Paragre : la capacité de

7 = Paragr 4 : Elle donne le droit d'emprunter un livre pour une semaine, mais on feut le rendre plus nête pour en emprunter un autre.

64: Parage l= "Audiothéques rurales"

- des centres d'accès autonomes souverts à toutes sortes de savoir.

```
ages: Note (1) le Soudan français. - Ed. maritimes et coloniales.
Cité par DECRAENE (Rhilippe) in.-
```

roje 6: c) ligne 6: zone sqe 9: Yan folita

ge 12: Note (1): bibliothèques

ge 17: ligne 3: patentiel

3 A:- Mamadon Konoba Kéita

p 26: Vou page 27 pour la suite de la dernière phrase

9: ligne 5 et/ou

41, paragraphe 2: on pourrait

U, ligne 4 : figurent déjà

6.1-a, ligne 9: Ce, contact

b.1 -d, ligne 6: , constituerant

e 48 b. 4 - a, avant de mière ligne: intelligence

e 56, paragraphe 2: la capacité de

1 ; paragraphe 1 : Elle donne le droit d'empunter un livre pour une semaine, mais on peut le ren dre plus vite pour en empunter un autre.

U, paragraphe 2 = "Audrothèques rurales"

_ des centres d'accès autonomes ouverts à toutes sortes de saisir.

